



## Fonds National REDD+ de la RDC

Vers une mobilisation de la finance climat pour le développement durable de la RDC

### Modèle de Document de Programme REDD+<sup>1</sup>

#### Page de couverture

##### Organisation(s) Participante(s)

1. Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)
2. Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage (MAPE)
  - Direction des Analyses, Prospective et de la Planification (DAPP)
  - Cabinet du Ministre de l'Agriculture, Pêche et élevage (CEMALA)
3. Ministère du Développement Rural
  - Direction des Etude et de Planification
4. Société civile Paysanne
5. INERA
6. CIRAD

##### Objectif Spécifique du Fonds

Effet 1 du Plan d'Investissement REDD+ « Les investissements agricoles sont respectueux de la forêt et améliorent les moyens d'existence des populations rurales, y compris des personnes vulnérables et marginalisées »

##### Directeur de programme :

Nom : Alexis Bonte  
Téléphone : +243812606089  
E-mail : FAO-CD@fao.org

##### Chef(s) de file gouvernemental (le cas échéant) :

Nom : Ministère de l'Agriculture, pêche et Elevage  
Téléphone :  
E-mail :

##### Titre du programme REDD+ :

Programme Gestion Durable de l'Agriculture et de l'Elevage

##### Numéro du programme :

##### Coûts du programme :

Fonds : 3 millions usd  
Autre :  
TOTAL (USD) : 3 millions usd

##### Lieu du programme :

Echelle nationale

##### Organisations Participantes :

FAO, MAPE, DAPP, DEP-DR, CONAPAC

##### Durée du programme :

Durée totale (en mois) : 36 mois  
Date de commencement prévue<sup>2</sup> :

Description du programme REDD+ (limitée à 200 mots, dans la mesure où elle sera publiée sur GATEWAY) :

<sup>1</sup>Le terme « programme REDD+ » fait référence aux programmes et aux projets. Ce modèle reprend la même structure de la fiche de Programme REDD+ soumise lors de la manifestation d'intérêt de façon plus détaillée et certains éléments additionnels tels que le plan de travail ou le budget par catégorie.

<sup>2</sup>La date de commencement officielle de tout programme REDD+ approuvé correspond au transfert de fonds par le Bureau MPTF.

Le présent programme vise à soutenir la RDC dans l'atteinte de l'effet 1 de son plan d'investissement REDD+ : « Investissements agricoles respectueux de la forêt et améliorant les moyens d'existences des populations rurales, y compris des personnes vulnérables et marginalisées ». La proposition permettra l'alignement du développement agricole avec la stratégie nationale REDD+. Il s'agira de mener à terme le processus de formulation de la politique agricole nationale qui favorise des systèmes agricoles respectueux des forêts et de renforcer les capacités des parties prenantes pertinentes pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des impacts. Les principaux résultats attendus sont : (i) Un document de politique nationale agricole durable est adopté ; (ii) des Textes Réglementaires nationaux agricoles et d'élevage orientés vers la mise en application de la Politique Agricole durable sont adoptés ; (iii) les capacités en matière des politiques agricoles ainsi que des instruments appropriés sont disponibles au niveau national et provincial (iv) un référentiel technique de base pour la sédentarisation de l'agriculture est disponible ; (v) un cahier de recherche identifiant des besoins de recherches complémentaires pour soutenir la politique nationale agricole durable est disponible (iv) Un système de capitalisation des connaissances acquises sur des modèles agricoles durables expérimentés, ainsi que des outils de leur diffusion permanente sont disponibles (vii) Un cadastre agricole dans la Province du Kwilu est fonctionnel. Afin de permettre la pérennisation des résultats du projet, l'approche d'intervention se basera sur le renforcement des structures pérennes des parties prenantes pertinentestant aux niveaux national que provincial et surtout à la proximité de l'agriculteur.

<b>Dates d'examen &amp; d'approbation</b>	
<b>Soumission au Secrétariat Exécutif</b>	Date : 07 Novembre 2016
<b>Examen du Comité Technique</b>	Date :
<b>Approbation du Comité de Pilotage</b>	Date :

**Signatures des Organisations Participantes et du Président du Comité de Pilotage**

<b>I.</b>	<b>Nom du représentant</b>	
	<b>Signature</b>	
	<b>Nom de l'Organisation Participante</b>	
	<b>Date</b>	
<b>II.</b>	<b>Nom du représentant</b>	
	<b>Signature</b>	
	<b>Nom de l'Organisation Participante</b>	
	<b>Date</b>	

# **Fonds National REDD+ de la RDC**

Vers une mobilisation de la finance climat pour le développement durable de la RDC

## **Programme de Gestion Durable de l'Agriculture et de l'Elevage**

**Proposition de Programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture au Fonds National REDD+ de la RDC**

Décembre 2016



**Food and Agriculture Organization  
of the United Nations**

## CONTENU

CONTENU.....	5
ACRONYMES .....	6
1. Résumé analytique .....	8
2. Analyse de la situation.....	9
Localisation du programme/projet : .....	12
3. Contexte du programme REDD+ .....	12
Alignement par rapport au plan d'investissement.....	16
Alignement par rapport aux objectifs de la FAO.....	16
Expérience des Organisations Participantes dans le domaine et enseignements retirés.....	17
Initiatives/programmes existants dans le secteur participant aux mêmes objectifs le cas échéant .....	18
4. Objectifs général et spécifiques et stratégie d'intervention.....	18
Présentation détaillée du Programme .....	19
Pérennité des résultats après la fin des financements : .....	38
5. Cadre de résultats .....	43
6. Plans de travail, activités envisagées et budget dont contribution CAFI/FONAREDD.....	44
7. Méthodologie.....	47
1. Arrangement de gestion et de coordination.....	49
8. Faisabilité, gestion des risques.....	53
9. Gestion environnementale et sociale : risques et mesures d'atténuation.....	58
10. Contrôle, évaluation et information .....	60
11. Plan de consultation programmé et/ou effectué.....	70
12. Cadre juridique .....	70
ANNEXES.....	71
Annexe 1. Document juridique constituant le fondement juridique des relations de la FAO avec le Gouvernement de la RDC.....	71
Annexe 2. Liste des appuis de la FAO et expériences en matière de formulation des cadre stratégiques agricole et forestières en RDC.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Annexes 3 : cadres stratégiques agricoles en RDC de 1960 à ces jours.....	72
Annexe 4. Modalités de mise en œuvre de programmes utilisées par la FAO. ....	73

## ACRONYMES

BAD	: Banque Africaine de Développement
BEP	: Bureau d'Etudes et de Planification
CAFI	: Central Africa Forest Interest
CC	: Changement Climatique ;
CEMALA	: Commission d'Elaboration des Mesures d'Application de la Loi Agricole
CEP	: Champs Ecole Paysans(CEP)
CIRAD	: Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement
COMIFAC	: Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CONAPAC	: Confédération Nationale des Producteurs Agricoles du Congo
COPACO	: Confédération des Paysans du Congo
CSNR	: Cadre Stratégique National REDD+
CTB	: Coopération Technique Belge
DAPP	: Direction des Analyses, Prospective et de la Planification
DDD	: Direction de Développement Durable
DEP	: Direction des Etude et de Planification
DIAF	: Direction des Inventaires et Aménagement Forestiers
DPPV	: Direction de production et protection des végétaux
DSCR	: Document de Stratégie de la Croissance et de Réduction de la Pauvreté et du Développement Durable
ETD	: Entité Territoriale Décentralisée
FANAREDD	: Fonds National REDD+
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCPF	: Forest Carbon Partnership Facility (Banque Mondiale).
FIDA	: Fonds International Développement Agricole
FONADA	: Fonds National de Développement Agricole
GAMS	: General Algebraic Modeling Systems Games
GES	: Gaz à effet de Serre
GIBADR	: Groupe Inter bailleur d'Agriculture et du Développement Rural
GT-9	: Groupe Thématique 9
INRA	: Institut National des Recherches Agronomique
LTO	: Lead Technical Officer
MAPE	: Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage
MCS	: Matrice de Comptabilité Sociale
MECNDD	: Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature
MEGC	: Modèle d'Equilibre Général Calculable
MINIDER	: Ministère du Développement Rural
MRV	: Mesures, Rapportage, Vérification
NEPAD	: New Partnership for Africa's Development
NPADR	: Note de Politique Agricole et de Développement Rural
ONG	: Organisation Non Gouvernemental
OP	: Organisation Paysanne
OPA	: Organisation Paysanne Agricole
PAM	: Programme Alimentaire Mondiale

PANA	: Programme d'Action National d'Adaptation
PDDAA	: Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine
PEP	: Partnership for Economic Policy
PMA	: Plateforme Multi Acteur
PNDS	: Politique Nationale de Développement du sous-secteur de Semence.
PNIA	: Plan National d'Investissement Agricole
PNSA	: Programme National pour Sécurité Alimentaire
PNSD	: Plan National Stratégique de Développement
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
REDD+	: Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des
Forêts	
SADC	: Southern African Development Countries
SNDS	: Stratégie Nationale de Développement Sobre en Carbone
SNMA	: Stratégie Nationale de Mécanisation Agricole
SNSA	: Service National des Statistiques Agricoles
SNSF	: Système National de Surveillance des Forêts
SNV	: Service National de Vulgarisation
SSADR	: Stratégie Sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural
USAID	: Agence des Etats-Unis pour le développement International

## 1. Résumé analytique

La République Démocratique du Congo (RDC) est engagée dans le processus de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD+) depuis 2009 et s'est positionnée comme chef de file sur cet enjeu tant à l'échelle régionale que mondiale. Afin de pouvoir mettre en œuvre cette stratégie nationale et son plan d'investissement y relatif, la RDC a reçu des financements à hauteur de 200 Millions USD pour la période couvrant les années 2016 à 2020. Une lettre d'intention a ainsi été signée entre le CAFI et la RDC et les fonds seront canalisés à hauteur de 190 Millions USD à travers le Fonds National REDD+. Le Fonds National REDD+ a ainsi lancé plusieurs appels à manifestation d'intérêt pour identifier les partenaires qui seront en charge de la mise en œuvre concrète de programmes REDD+, couvrant tous les piliers identifiés par la stratégie nationale REDD+ et le plan d'investissement. La présente proposition de projet vise à appuyer le Ministère de l'agriculture, pêche et élevage à élaborer et à mettre en œuvre une politique agricole nationale durable afin de contribuer à l'atteinte de l'Effet 1 du Plan d'Investissement REDD+ « Les investissements agricoles sont respectueux de la forêt et améliorent les moyens d'existence des populations rurales, y compris des personnes vulnérables et marginalisées » et devra renseigner les indicateurs relatifs de son cadre de résultat.

Deuxième pays d'Afrique de par sa superficie après l'Algérie, la République Démocratique du Congo, avec ses 80 millions d'ha de terres arables, est la deuxième surface cultivable au monde, après le Brésil. Avec sa diversité climatique, son important réseau hydrographique, son potentiel d'irrigation évalué à 7 millions d'hectares, son potentiel halieutique de 707 000 tonnes de poissons, ses potentiels en élevage susceptibles de supporter plus de 40 millions de têtes de gros bétail et ses 125 millions d'hectares de forêts tropicales, la RDC est la 7ème potentielle puissance agricole du monde. Le gouvernement, avec l'appui des partenaires internationaux, a développé des cadres programmatiques de relance agricole. Ces plans stratégiques devraient entraîner une rapide multiplication de projets agricoles à grande échelle sur l'ensemble du territoire et plus spécifiquement dans les zones forestières équatoriales. La crainte principale évoquée par les parties prenantes du secteur est le manque d'une politique agricole durable et des textes réglementaires en harmonie avec les autres secteurs, principalement, et qui prennent en compte les impacts de cette expansion notamment sur l'environnement (pertes massives de forêt, fragmentation forestière, etc.) et sur les communautés locales (insécurité foncière, accaparement des terres d'habitation et agricoles par les investisseurs internationaux et les élites nationales). Que ce soit au niveau des pratiques d'agriculture sur brûlis (premier moteur de déforestation et de dégradation des forêts) pratiquée par plus de 70% des populations pour le développement des cultures vivrières, qu'au niveau de l'agriculture à grande échelle dont les cultures pérennes-, potentiellement considérée comme un futur moteur majeur de déforestation, le secteur agricole est un des enjeux les plus critiques pour la REDD+ en RDC. L'absence d'une politique agricole constitue un des principaux défis à relever pour réduire les pressions sur les forêts. Le second défi observé est la faiblesse de l'environnement incitatif ainsi que d'un syndicat agricole efficace pour influencer en faveur de l'application des textes réglementaires.

La proposition permettra l'alignement du développement agricole avec la stratégie nationale REDD+. Les principaux résultats attendus sont : (i) Un document de politique nationale agricole

durable est adopté ; (ii) des Textes Réglementaires nationaux agricoles et d'élevage orientés vers la mise en application de la Politique Agricole durable sont adoptés ; (iii) les capacités en matière des politiques agricoles ainsi que des instruments appropriés sont disponibles au niveau national et provincial (iv) un référentiel technique de base pour la sédentarisation de l'agriculture est disponible ; (v) un cahier de recherche identifiant des besoins de recherches complémentaires pour soutenir la politique nationale agricole durable est disponible (iv) Un système de capitalisation des connaissances acquises sur des modèles agricoles durables expérimentés, ainsi que des outils de leur diffusion permanente sont disponibles (vii) Un cadastre agricole dans la Province du Kwilu est fonctionnel. Afin de permettre la pérennisation des résultats du projet, l'approche d'intervention se basera sur le renforcement des structures pérennes des parties prenantes pertinentes. Afin de permettre la pérennisation des résultats du projet, l'approche d'intervention se basera sur le renforcement des structures pérennes des parties prenantes pertinentes.

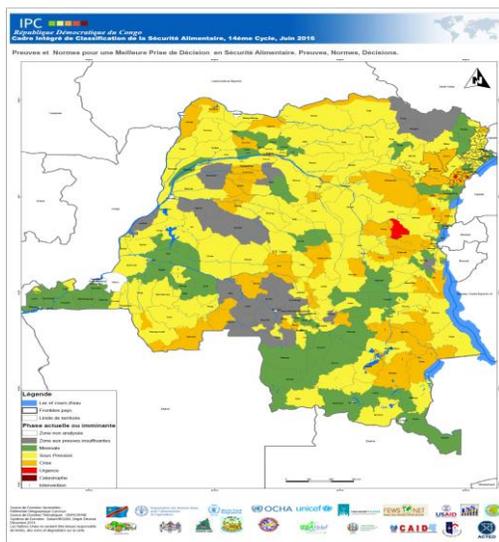
La FAO, qui se propose d'appuyer le Ministère de l'agriculture dans l'élaboration de cette politique agricole, attend adopter la méthodologie participative qui implique toutes les parties prenantes clés, notamment les services publics, la société civile, les organisations des producteurs agricoles, les universités, les partenaires techniques et financiers. Sous la coordination du Cabinet du Ministre de l'agriculture, la Direction des Études et Planification (DEP) du MAPE sera l'élément central pour piloter les travaux multisectoriels du Noyau dur en charge de formulation de la politique agricole. Les mécanismes nationaux de concertation et de coordination sectorielle comme le Groupe Thématique « Agriculture et le Développement-GT-9 » et le « Groupe Inter bailleur d'Agriculture et du Développement Rural- GIBADR » seront mis à contribution pour les concertations, dialogue politique et coordination visant la formulation et la mise en œuvre de la politique agricole. A chaque niveau, il sera organisé des fora du secteur agricole qui auront pour mission la revue du secteur agricole, l'analyse critique de toutes les politiques agricoles précédentes, l'analyse du processus REDD+ et de son Plan d'investissement, l'identification de sources de financement dans le cadre du développement sobre en carbone. A la lumière des conclusions et recommandations des tables rondes provinciales, des ateliers de validation seront organisés au niveau central pour une mise en commun. La CEMALA sera reconfigurée et renforcée pour servir d'une plateforme stratégique en charge de pilotage du processus d'actualisation des textes réglementaires du secteur agricole. La FAO sera en partenariat avec CIRAD pour ce projet et signera un contrat pour les formations sur la modélisation des politiques agricoles.

## 2. Analyse de la situation

Comme indiqué ci-haut, la RDC est le deuxième pays d'Afrique de par sa superficie de 2.3 millions de Km<sup>2</sup>, après l'Algérie, la République Démocratique du Congo, avec ses 80 millions d'ha de terres arables, est la deuxième surface cultivable au monde, après le Brésil. A cause de sa diversité climatique, son important réseau hydrographique, son potentiel d'irrigation évalué à 7 millions d'hectares, son potentiel halieutique de 707 000 tonnes de poissons, ses potentiels d'élevage susceptibles de supporter plus de 40 millions de têtes de gros bétail, la RDC est la 7ème potentielle puissance agricole du monde.

Selon une étude sectorielle de la Chambre de commerce France-RDC, le chiffre d'affaires que peut générer le secteur de l'agriculture de la RDC et tous ses produits dérivés est estimé à plus de 10 milliards de dollars US/an sur les 15 cultures stratégiques de l'agro-alimentaire<sup>3</sup>. En outre, ce pays, possède la seconde plus grande étendue de forêts tropicales du monde, d'environ 152 millions d'hectares de forêts (soit 60% du territoire), capable de stocker 140 Gt de CO2 (= 3 ans d'émissions mondiales), avec un taux de déforestation estimé de 0,2 à 0,3 % dont les principales causes sont l'agriculture sur brûlis et l'utilisation de bois de chauffe. Cela fait que d'ici 2030, la RDC perdrait 12 à 13 millions d'ha de forêts, avec pour conséquence une émission d'environ 400 MtCO2e à cet horizon. Mais ce potentiel est sous exploité et la RDC est l'un des plus pauvres pays du monde. Son contexte climatique, hydrographique et géologique, extrêmement favorable et largement sous-exploité, faisant de ce pays un de pays pauvre du monde. Le pays connaît donc une situation précaire sur le plan social qui ne semble pas s'être significativement améliorée au cours des 20 dernières années<sup>4</sup> :

- Le pays connaît un indice de développement humain très bas et l'insécurité alimentaire touche aujourd'hui 76% de la population congolaise, alors que l'alimentation représente 62,3% des dépenses totales des ménages congolais ;
- le taux d'accès à l'électricité reste très faible : 6% sur le plan national (1% en milieu rural, 30% pour les villes) alors que la moyenne en Afrique subsaharienne est de 24,6% ;
- enfin, le chômage, surtout des jeunes (15-24 ans), alimenté par la forte croissance démographique, reste à un niveau très élevé – 18% au niveau national – et touche particulièrement les jeunes urbains (32%).



Cette fragilité socioéconomique rend le pays très vulnérables aux impacts de changement climatique. En plus de la fragilité accrue de la zone côtière, les impacts du Changement Climatique

<sup>3</sup>banane, cacao, café, caoutchouc, coton, huiles végétales, laine, lait et produits laitiers, maïs, riz, soja, sucre, tabac, thé et viande bovine

<sup>4</sup>Rapport sur les OMD 2015

se manifestent désormais sur tout le territoire notamment dans les secteurs de l'agriculture et à l'accès aux ressources. Ceci induit une forte vulnérabilité en matière de sécurité alimentaire, de santé publique et des moyens des substances des populations pauvres des zones rurales et urbaines. Depuis 2012, la RDC s'est engagée dans un processus d'intégration de la problématique des changements climatiques dans les politiques et stratégies sectorielles ainsi que sa prise en compte dans la planification nationale de développement. Les principaux cadres et mesures mis en place sont (i) la Stratégie-Cadre Nationale REDD+ pour une réduction sensible de la déforestation et de la dégradation forestière; (ii) le Programme d'action National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA) pour améliorer la résilience du pays face aux changements climatiques ; (iii) la Stratégie Nationale de Développement Sobre en Carbone pour un développement national exempt d'émissions des GES ou avec des émissions minimales des GES ; (iv) le développement de l'électrification décentralisée en vue de rapprocher les centres de production des centres de consommation et ainsi favoriser l'émergence des micro-activités industrielles ; (v) la promotion des sources alternatives de l'énergie telles que le solaire, la géothermie en vue de les substituer aux énergies fossiles dans les différents secteurs de la vie nationale; (vi) le développement de réseaux et de modes de transport (substitution du fuel par l'électricité dans le transport ferroviaire, renforcement de la législation en ce qui concerne l'âge des véhicules à l'importation) pour une réduction sensible des émissions des GES dans le secteur des transports de masse; (vii) la récupération des gaz du puits de pétrole pour leur réutilisation comme source de production énergétique, principalement dans le secteur résidentiel ; et (viii) la gestion durable des déchets en vue de la bio-méthanisation pour la production de l'énergie électrique.

**Commenté [MR1]:** tout cela n'est pas très clair, on ne sait pas comment et par qui tout cela a été programmé et éventuellement mis en œuvre.

Le volet adaptation des pratiques agricoles n'est pas encore assez développé dans le cadre de la lutte contre le changement climatique en RDC. Le fait que la RDC possède un large éventail de climats constitue un facteur de vulnérabilité de la RDC face aux impacts des changements climatiques et nécessiterait beaucoup d'options d'adaptation. Il est dès lors très important que toute analyse du secteur agricole tienne compte des aspects locaux de la variabilité spatiale et de la vulnérabilité agro-sylvo-pastorale locale qui en résulterait.

Le pays ne dispose pas encore d'un plan national d'adaptation au changement climatique, ni d'un document de politique sur la question, mais possède le Programme d'Action National d'Adaptation au changement climatique PANA. Les principales actions nationales d'adaptation sont orientées vers l'agriculture où les effets du changement climatique se font plus sentir et qui occupe plus de 70 % de la population active du pays. C'est pourquoi les investissements en matière de résilience climatique dans le secteur agricole sont prioritaires pour la RDC.

Le gouvernement, avec l'appui des partenaires internationaux, a développé des cadres programmatiques de relance économique basé sur le secteur agricole. Un Plan National d'Investissements Agricoles(PNIA) a été élaboré et sert de référence au secteur. Le PNIA fait du développement agricole un axe majeur de la lutte contre la pauvreté qui touche plus de 62% de la population. Le gouvernement a lancé un programme de développement des parcs agro-industriels Ces plans stratégiques devraient entraîner une rapide multiplication de projets agricoles à grande échelle sur l'ensemble du territoire et plus spécifiquement dans les zones forestières équatoriales. La crainte principale évoquée par les parties prenantes du secteur est le manque d'une politique agricole durable et des textes règlementaires qui prennent en compte les impacts de cette

expansion et sur l'environnement (pertes massives de forêt, fragmentation forestière, etc.) et sur les communautés locales (accaparement des terres d'habitation et agricoles par les investisseurs internationaux et les élites nationales). Que ce soit au niveau des pratiques d'agriculture sur brûlis (premier moteur de déforestation et de dégradation des forêts) pratiquée par plus de 70% des populations pour des cultures vivrières, ou du développement de l'agriculture à grande échelle et notamment des cultures pérennes, potentiellement cause majeure de déforestation à l'avenir, le secteur agricole est un des enjeux les plus critiques pour la REDD+ en RDC. Depuis de nombreuses années les décisions politiques prises dans le secteur agricole en RDC, ne se sont pas basées sur les méthodes scientifiques des évidences et des simulations capables de capter les impacts des politiques et chocs macroéconomiques sur la distribution de revenu, la pauvreté et l'environnement. L'absence d'une politique agricole constitue un des défis majeurs à relever pour faire baisser les pressions sur les forêts. Un deuxième défi est la faiblesse de l'environnement incitatif ainsi que d'un syndicat agricole efficace pour influencer en faveur de l'application des textes réglementaires en faveur de l'agriculture durable.

Commenté [MR2]: tout cela est globalement faible,

### Localisation du programme/projet :

Le présent projet aura une couverture nationale. Afin qu'il puisse refléter les réalités dans les différentes provinces, le projet s'appuiera sur les programmes intégrés des 8 provinces prioritaires du CAFI<sup>5</sup> avec lesquels il développera des synergies. Il développera également des liens avec les programmes sectoriels portant sur le foncier, l'aménagement du territoire et la gouvernance forestière afin d'éviter toute contradiction lors de l'élaboration des politiques nationales et des textes réglementaires prévus.

La constitution de la RDC et la loi n° 11/022 du 24 décembre 2011 portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture instaure la décentralisation comme mode de gestion du pays et du secteur agricole. Le gouvernement central a reçu la mission de définir et de mettre en œuvre la politique agricole nationale en vue de la promotion et de la croissance de la production agricole ainsi que du développement rural et de la sécurité alimentaire. Les Gouvernements provinciaux sont chargés d'élaborer, conformément à la politique nationale, le programme agricole de leurs provinces, sous la coordination du gouvernement central, responsable devant le Parlement, de l'exécution des programmes agricoles provinciaux. Dans ce contexte de décentralisation, le projet travaillera étroitement avec l'ensemble des acteurs provinciaux pertinents à la fois pour la formulation de la politique agricole et l'évolution du cadre légale et réglementaire ainsi que la formulation, sous formes des édits Provinciaux, de mesures d'applications de la politique agricole au niveau des provinces.

### 3. Contexte du programme REDD+

La République Démocratique du Congo (RDC) est engagée dans le processus de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD+) depuis 2009 et s'est positionnée comme chef de file sur cet enjeu tant à l'échelle régionale que mondiale. Les avancées

<sup>5</sup>Kwilu, Mai-Ndombe, Mongala, Equateur, Sud Ubangi, Tshopo, Bas-Uélé et Ituri.

marquées de la RDC dans son processus de préparation à la REDD+ ont été notamment réalisées grâce à un appui soutenu du Programme ONU-REDD (FAO, PNUD, PNUE) et du Programme FCPF (Banque Mondiale). Durant la phase préparatoire, la RDC a pu débiter le développement de plusieurs outils essentiels à la mise en œuvre d'activités REDD+, notamment son Système National de Surveillance des Forêts (SNSF), sa plateforme de consultation auprès de la société-civile et des peuples autochtones, ses critères/indicateurs pour le système national des sauvegardes, son mécanisme financier (le Fonds National REDD+), etc. C'est également durant cette phase que le Gouvernement de la RDC a préparé sa Stratégie Cadre nationale REDD+ et qui fut validée en novembre 2012. Afin de pouvoir mettre en œuvre cette stratégie nationale et son plan d'investissement y relatif, la RDC a reçu des financements à hauteur de 200 Millions USD pour la période couvrant les années 2016 à 2020. Une lettre d'intention a ainsi été signée entre CAFI et la RDC et les fonds seront acheminés à hauteurs de 190 Millions USD à travers le Fonds National REDD+. Le Fonds National REDD+ a ainsi lancé plusieurs appels à manifestation d'intérêt pour identifier les partenaires qui seront en charge de la mise en œuvre concrète de programmes REDD+, couvrant tous les piliers identifiés par la stratégie nationale REDD+ et le plan d'investissement. Le programme portant sur Gestion Durable de l'Agriculture et de l'Elevage fait partie des programmes à couvrir. Ce programme Gestion Durable de l'Agriculture et de l'Elevage vise à répondre l'exigence de la Stratégie Cadre Nationale REDD de favoriser l'actualisation des politiques de chacun des secteurs concernés par la déforestation et la dégradation forestière, en particulier le secteur agricole.

Malgré l'absence d'une politique agricole durable et cohérente, le Gouvernement, avec l'appui des partenaires internationaux, a développé des cadres programmatiques de développement agricole ainsi que des textes réglementaires incomplets. Ainsi, après avoir élaboré au cours de la dernière décennie le Document de Stratégie de la Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) de 1ère et 2ème génération, le Gouvernement vient de finaliser l'élaboration du Plan National Stratégique de Développement (PNSD), dont l'objectif est de faire de la RDC en 2030 un pays émergent et développé en 2050. Sur le plan agricole, une Note de Politique Agricole et de Développement Rural a été élaborée en 2009, ainsi qu'une Stratégie Sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural (SSADR) et un Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) en 2010. Avec l'appui de la FAO, le Gouvernement est actuellement doté d'une Stratégie Nationale de Mécanisation Agricole et d'une Politique Nationale de Développement du sous-secteur de Semence. Dans le cadre du NEPAD, le Gouvernement Congolais a souscrit au Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) et un Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) a été élaboré et sert de référence du secteur. Le PNIA fait du développement agricole un axe majeur de la lutte contre la pauvreté, qui touche plus de 62% de la population. Depuis le 24 décembre 2011, la RDC s'est doté de la loi n° 11/022 portant principes fondamentaux relatifs au secteur agricole, qui se limite à la production végétale et ne s'applique pas aux secteurs de production animale et halieutique. De nombreuses dispositions qu'elle contient sont restés lettre morte, notamment la mise en place des comités fonciers, l'identification des terres agricoles, le cadastre agricole, et aucune procédure particulière n'est envisagée pour l'attribution de concessions agricoles sur les terres de forêt. Instituée en date du 03 Aout 2012, avec pour mission d'élaborer 46 textes de mesures d'application de la loi portant principes fondamentaux relatifs au secteur agricole, la Commission d'Elaboration des Mesures d'Application de la Loi Agricole (CEMALA) a produit à ce jour

(i) Sept (7) avant-projets de Décret ; (ii) Un (1) avant-projet d'Arrêter Interministériel ; (iii) Six (6) avant-projets d'Arrêtés Ministériels ; (iv) une (1) étude de faisabilité sur le FONADA. 30 textes restent à produire. Tous ces derniers textes réglementaires et les cadres stratégiques du développement agricole élaborés par le Ministère de l'Agriculture en l'absence d'une politique agricole durable et cohérente, et précèdent la REDD+, ne sont que partiellement ou faiblement inspirés par l'esprit de l'agriculture durable et à impact limité sur la forêt, constitue donc véritablement un danger, car cela expose les forêts qui constituent des aires de choix où se développent les initiatives visant de la relance de la production agricole.

En outre, les textes de loi et réglementaires adoptés sont rarement appliqués, du fait de l'absence d'un réseau syndical bien organisé à même de faire lobbying appuyé en faveur de la préservation de

**Commenté [MR3]:** mais en quoi consistent tous ces documents et politiques, en quoi correspondent ils à des analyses de qualité et au besoin...

**Encadré n.1 : Liste des avant-projets de textes prioritaires produits par la CEMALA**

- 1 Avant-projet de Décret fixant les statuts d'un Etablissement public dénommé Fonds National de Développement Agricole, en sigle « FONADA » ;
- 1 Avant-projet de Décret portant création d'un registre d'identification des exploitants agricoles ;
- 1 Avant-projet de Décret déterminant les modalités et les taux de perception des redevances en faveur du fonds national de développement agricole « FONADA » en sigle ;
- 1 Avant-projet de Décret portant mise en place de marchés pour la vente de produits agricoles ;
- 1 Avant-projet de Décret fixant la composition organisation et fonctionnement du conseil consultatif national de l'agriculture en R.D.C ;
- 1 Avant-projet d'Arrête interministériel accordant un tarif préférentiel aux exploitants agricoles dans la consommation d'eau, d'énergie électrique et des produits pétroliers ;
- 1 Avant-projet de l'Arrêté interministériel devant modifier et compléter l'Arrêté Interministériel n° CAB/MIN/FINANCES/2012/605 et n° 027/CAB/MIN/AGRI/2012 du 10 novembre 2012 portant modalités d'application des articles 72 et 73 de la loi n° 11/022 du 24 décembre 2011 portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture ;
- 1 Avant-projet d'Arrêté Ministériel portant organisation et fonctionnement du fonds national de développement agricole « FONADA » en sigle.
- 1 Avant-projet de l'Arrêté Ministériel devant modifier et compléter l'Arrête du Ministre des finances n° CAB/MIN.FINANCES/2015/029 du 19 septembre 2015 sur la clé de répartition des redevances et frais en rémunération des services rendus par les organismes publics intervenant aux lors de l'exportation des produits agricoles.
- 1 Etude de faisabilité du FONADA ;
- 1 Avant-projet de Décret portant organisation de la surveillance, de la prévention et de la gestion des risques majeurs et des calamités agricoles en RDC ;
- 1 Avant-projet de Décret portant organisation d'un système national et des structures de production, de promotion, de commercialisation, d'homologation et de contrôle des intrants agricoles ;
- 1 Avant-projet d'Arrêté Ministériel portant élaboration du Catalogue National. Cfr article 29 de la loi n°11/022 du 24 décembre 2011 ;
- 1 Avant-projet d'Arrêté Ministériel portant inscription au Catalogue National des espèces et variétés de cultures vivrières et maraichères diffusées en RDC Cfr article 29 de la loi n°11/022 du 24 décembre 2011 ;
- 1 Avant-projet d'Arrêté Ministériel portant modification de l'Arrêté 013 CAB/MINADER/97 du 25/03/1997 sur la réglementation technique de la production, du contrôle et de certification des semences. Cfr article 30 de la loi n° 11/022 du 24 décembre 2011 ;
- 1 Avant-projet d'Arrêté Ministériel portant fixation des règles relatives au stockage et à la distribution des produits agricoles en RDC. Cfr article 37 de la loi n° 11/022 du 24 décembre 2011

l'environnement. Les plans et programmes agricoles<sup>6</sup> mis en œuvre en RDC, en l'absence d'une politique agricole durable et cohérente, n'ont pas permis la relance de ce secteur mais bien au contraire ont fait perdre au pays des millions d'ha du couvert végétal. Cette contre-performance est liée entre autres : (i) des facteurs juridiques et politiques : un soutien politique très partiel des plans

<sup>6</sup>Voir liste en encadré

et programmes, un budget très faible et souvent non exécuté, un chevauchement des attributions entre Ministères et entre le niveau central et le niveau décentralisé, une démarche de décentralisation qui est encore très timide et une faible application des textes réglementaires; (ii) des services publics qui ne sont pas à même d'offrir un encadrement adéquat au monde rural, dû principalement à l'absence d'une politique de valorisation des ressources humaines, d'équipement ou de moyens de fonctionnement; (iii) la généralisation des tracasseries, taxes et impôts, de façon arbitraire, par une multitude de services qui ne semblent soumis à aucun règlement précis et connu, ni à un contrôle adéquat ou un régime disciplinaire; (iii) La faible structuration du monde paysan et de la société civile en général.

Le développement de l'agriculture, essentiel en RDC dans un contexte d'insécurité alimentaire et de malnutrition généralisées et chroniques, ne pourra qu'avoir un impact significatif sur l'avenir du pays et des populations, si elle est pratiquée conformément aux directives du Plan National d'Investissement REDD+.

#### **Encadré 2 : Liste des plans et programmes agricole mis en œuvre en RDC**

Depuis l'indépendance du pays, et le plus souvent avec le concours des partenaires financiers internationaux, de nombreux plans et programmes de développement agricole ont été formulés, à savoir :

- 1) Retroussons les manches (Salongo) 1966-1977 ;
- 2) Plan Intérimaire de Relance Agricole 1966-1972 ;
- 3) Plan Mobutu 1979-1980 ;
- 4) Fonds de Relance Economique (Plan Mobutu) 1978-1981 ;
- 5) Programme Agricole Minimum (PAM) 1980-1981 ;
- 6) Conjoncture Economique (Plan de relance agricole) 1982-1984 ;
- 7) Programme Intérimaire de Réhabilitation 1983-1985 ;
- 8) Plan Quinquennal de Développement Economique et Social 1985-1990 ;
- 9) Politique Agricole dans le cadre du plan quinquennal 1986-1990 ;
- 10) Programme d'Autosuffisance Alimentaire (PRAAL) 1987-1990 ;
- 11) Plan Directeur du Développement Agricole et Rural 1991-2000 ;
- 12) Programme National de Relance du Secteur Agricole et Rural (PNSAR 1997-2001);
- 13) Programme d'Urgence d'Autosuffisance Alimentaire (PUAA) 2000-2003 ;
- 14) Programme Triennal d'Appui aux Producteurs du Secteur Agricole 2000-2003 ;
- 15) Actions Prioritaires d'Urgence (APU) 2002-2003 ;
- 16) La Note de Politique Agricole et de Développement Rural en 2009 ;
- 17) Le Plan National d'investissement Agricole (PNIA) en 2013
- 18) Programme d'Appui à la Réhabilitation du Secteur Agricole et Rural (PARSAR) ;
- 19) Programme Multisectoriel d'Urgence de Reconstruction et de Réhabilitation (PMURR) 2000-2006 ;
- 20) Programme des campagnes agricoles
- 21) Programme d'implantation des Parcs Agro Industriels
- 22) Stratégie Sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural

L'élaboration de la nouvelle politique agricole évitera de retomber dans les écueils énumérés ci-haut. Cette politique doit en outre permettre de relever les défis ci-dessous (i) Sécuriser et moderniser les systèmes de production agricole pour améliorer durablement la productivité des filières et chaînes de valeur agricoles dans les respects des objectifs de REDD+, par un meilleur accès aux facteurs de production, aux marchés et par l'amélioration de l'environnement juridique et de la gouvernance ; (ii) Vaincre la malnutrition et l'insécurité alimentaire ; et (iii) Mobiliser des investissements conséquents, publics et privés, pour permettre à tous les acteurs du secteur agricole de jouer pleinement leurs rôles dans la modernisation durable du pays dans le respect de l'environnement et de la biodiversité et des écosystèmes forestiers.

La politique agricole utilisant les outils de politique économique<sup>7</sup> comme outils incitatif en faveur de l'application des bonnes pratiques agricoles respectueuses de la forêt, permettront d'une part de sédentariser l'agriculture familiale grâce à la Gestion Intégrée des fertilités des sols, et d'autre part de favoriser un développement agroindustriel basé sur la (re)-conquête des savanes et son occupation par des cultures pérennes avec comme conséquence directe la réduction de la pression agricole sur les forêts.

### Alignement par rapport au plan d'investissement

En considérant le cadre logique du Plan d'Investissement, qui identifie huit « effets » ("outcome") correspondant aux moteurs de la déforestation, et visant à générer les réductions d'émissions et les co-bénéfices de développement (les deux impacts attendus), les 7 résultats planifiés par ce projet s'alignent sur l'effet 1 de ce cadre logique qui est « les investissements et politiques agricoles publics et privés sont plus respectueux de la forêt et améliorent les moyens d'existences des populations rurales, y compris des femmes, des hommes et des jeunes ainsi que des peuples autochtones ». Ce projet cadre avec le programme 1 du plan d'investissement REDD+, notamment, l'alignement du développement agricole avec la stratégie nationale REDD+ (stratégie agricole, Codes et règlements, alignement des projets du secteur, programmes de recherche (atténuation-adaptation) et diffusion des connaissances).

Le résultat 1 du projet consiste à doter le pays d'un document de politique nationale agricole durable qui permettra d'intégrer les considérations des REDD+ lors des prises de décision sur les investissements agricoles actuels ou projetés. Ce produit permettra en même temps d'inclure dans les projets et programmes agricoles des divers partenaires au développement, les directives et orientations relative au Plan d'Investissement REDD+.

Le Résultat 2 du projet s'aligne également par rapport au plan d'investissement REDD+ par sa nature de la finalisation des textes des mesures d'application de la loi agricole ainsi que d'autres textes prioritaires. Par ailleurs, le résultat 3 se consacre aux renforcements des capacités des acteurs publics et privés en matière de politique agricoles durable. Les résultats 4 et 5 apporteront des réponses sur les itinéraires techniques et le besoins de recherche complémentaire. Pendant les résultats 6 se concentrera sur la capitalisation et diffusion des connaissances. Enfin le résultat 7 travaillera sur un modelé d'implantation d'un cadastre agricole capable d'alimenter le SNSF

### Alignement par rapport aux objectifs de la FAO

Ce projet est en ligne avec le cadre stratégique de la FAO en particulier avec tous les produits de l'objectif stratégique 1 « contribuer à l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition » et aussi à l'objectif stratégique 2 « Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches » en particulier, il contribue au produit 1 : Des pratiques innovantes pour la production agricole durable (y compris les pratiques traditionnelles améliorant la durabilité, notamment celles répertoriées en tant que Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial) sont recensées, évaluées et diffusées et leur adoption par les parties prenantes est facilitée.

<sup>7</sup>Politique budgétaire, politique commerciale, politique de taux d'intérêt, politique fiscale et la politique commerciale

**Commenté [MR4]:** quels sont les problèmes qui se posent ? on chercherait en vain dans cette accumulation en quoi ils consistent en clair

## Expérience des Organisations Participantes dans le domaine et enseignements retirés

### Partenaires d'exécution nationaux

Le Programme sera exécuté sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage (MAPE), en charge de politique agricole le Pays. Il sera exécuté avec la Direction des Etudes et Planification (DEP) du MAPE et la DEP du Ministère de développement Rural. Il verra aussi la participation notable de la Direction du Développement Durable (DDD) du MECNDDet de la Coordination Nationale REDD+ (CN-REDD). Des partenariats avec les autres directions des MAPE, ministère du développement rural, ministère des affaires foncières et Ministère des Mines seront également développés dans le cadre du présent programme.

### Expériences de la FAO

Présente en RDC depuis 1978, la FAO appuie le Gouvernement dans la formulation des politiques et stratégies de développement des secteurs agricole et rural, dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, dans la gestion des ressources naturelles renouvelables et lutte contre le changement climatique. La FAO possède une longue expérience en matière d'appui à la formulation et mise en œuvre des politiques publiques. L'évaluation indépendante globale de la FAO conduite en 2000 a montré qu'elle dispose des avantages comparatifs dans les domaines de suivi-évaluation des tendances et perspectives à moyen et long terme, de collecte et de fourniture d'informations, de connaissances et de statistiques, d'élaboration de normes et d'instruments internationaux, d'élaboration des politiques et des stratégies sectorielles, de transfert des technologies par l'approche Champs Ecole Paysans(CEP), ainsi que de renforcement des capacités des OPA et des institutions étatiques. Depuis son établissement en RDC, elle intervient sur les questions relatives aux politiques, aux réglementations et aux normes dans le secteur de l'agriculture. Récemment, la FAO a joué un rôle de premier plan dans l'appui technique et financier au Gouvernement de la RDC, pour l'élaboration de Programme National de Sécurité Alimentaire(PNSA), de la note de politique agricole et de la stratégie nationale de mécanisation agricole, du code forestier et de la politique forestière. Dans le cadre du PDDAA, la FAO a également joué un rôle de premier plan dans l'élaboration du Programme National des Investissements Agricoles (PNIA). Compte tenu de son expertise et de sa connaissance des enjeux du secteur agricole congolais, la FAO a assuré, de juin 2013 à décembre, le lead du consortium des agences de Rome (FAO, FIDA et PAM), comme chef de file des Partenaires Techniques et Financiers, notamment pour (i) la coordination de l'aide au développement dans le secteur agricole en RDC, à travers le Groupe Inter-Bailleur Agriculture et Développement Rural (GIBADR), et (ii) le dialogue politique dans le secteur à travers des plates formes nationales de dialogue, notamment le Groupe Thématique 15 (GT-15). Ce qui lui procure un avantage comparatif supplémentaire. Sur le plan global, la FAO pilote des programmes d'appui aux états membre pour la formulation, ma mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques agricoles. La FAO a récemment accompagné les états de la CEEAC dans le processus de formulation de la Politique Agricole Commune.

Depuis 2009, la FAO appuie avec grand intérêt la RDC dans son processus préparatoire à la REDD+. Son appui a principalement visé le MECNDD afin de renforcer ses capacités de surveillance et de notification du changement de la couverture forestière de la RDC pour estimer les émissions et les absorptions de GES qui y sont associées. Ce soutien vise à doter le MECNDD et ses deux agences

clés (DIAF et DDD) de capacités durables pour surveiller et notifier les résultats des activités REDD+, en plus de lui donner les outils pour surveiller la mise en œuvre des activités REDD+ et l'impact consécutif sur le couvert forestier et ses émissions de GES. La FAO a par ailleurs soutenu la RDC sur les enjeux de gouvernance de la REDD+ à plusieurs niveaux. La FAO a apporté son assistance technique et financière au processus REDD+ à travers le Programme ONU-REDD et le projet régional MRV avec la COMIFAC. Au total, environ 3,6 millions USD ont été investis depuis 2009 par la FAO pour soutenir ce renforcement des capacités et pour l'achat d'équipements. En outre, la FAO soutient le processus REDD+ de la RDC à travers d'autres initiatives globales et régionales, notamment dans le cadre d'appui ciblés et de forums de concertations. Notamment, la RDC a bénéficié à deux reprises d'un appui ciblé pour clarifier son cadre juridique forestier dans le contexte de la REDD+, notamment sur les enjeux liés au partage des données. De plus, l'équipe FAO a également collaboré de façon étroite avec les autres agences du Programme ONU-REDD afin de fournir des contributions et un appui technique sur les divers éléments du processus préparatoire REDD+ en RDC, notamment sur les aspects liés à la Stratégie Nationale, les garanties sociales et environnementales, ainsi que le Plan d'Investissement REDD+.

#### Initiatives/programmes existants dans le secteur participant aux mêmes objectifs le cas échéant

Plusieurs initiatives ont, ces dernières années, tenté d'appuyer la République Démocratique du Congo dans l'élaboration d'une politique agricole. En 2009, la Note de Politique Agricole et de Développement Rural a été produite avec l'appui technique et financier de la FAO et de la CTB, à travers le projet GCP/DRC/031/BEL « appui à la définition des politiques de développement agricole en RDC ». Cette collaboration entre le Gouvernement de la RDC et ses partenaires au développement, principalement la FAO, la Banque Mondiale, le PNUD, la CTB, la BAD, l'USAID, s'est poursuivie et a permis au fil du temps d'élaborer plusieurs cadres programmatiques aux niveaux national (DSCR I et II, PNSD, etc) et sectoriel (PNSA, SSADR, PNIA, etc.). Actuellement, le projet « Africa Lead » de l'USAID, qui bénéficie d'un montant de 1,5 millions USD sur 2 ans (2016-2107), renforce les capacités des cadres du Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage en général et de la DEP en particulier, dans la mise en œuvre des politiques agricoles adéquates, en vue de réaliser la transformation de l'agriculture africaine, telle que préconisée par l'Union Africaine et le NEPAD, à travers le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA).

**Commenté [MR5]:** nous ne savons toujours pas ce qui fait défaut, ce qui marche, ce qu'il faut faire, quelles sont les pistes, les grandes priorités. et en particulier en matière de politique et de droit.

#### 4. Objectifs général et spécifiques et stratégie d'intervention

Cette proposition vise à soutenir la RDC dans l'atteinte de l'effet 1 de son plan d'investissement REDD+, soit « Investissements agricoles respectueux de la forêt et améliorant les moyens d'existences des populations rurales, y compris des personnes vulnérables et marginalisées » (femmes, peuples autochtones, etc).

**Objectif principal** du projet est de permettre « l'Alignement du développement agricole avec la stratégie nationale REDD+ » (stratégie agricole, Codes et règlements, alignement des projets du secteur, programmes de recherche (atténuation-adaptation) et diffusion des connaissances).

De façon spécifique, la proposition vise à faire évoluer l'environnement réglementaire et normatif en faveur des investissements agricoles durables et à faible déforestation, et à doter le pays d'une politique nationale agricole en alignement à la stratégie nationale REDD+. Du fait même, cette nouvelle politique viendra appuyer les efforts de mise en œuvre des Programmes Intégrés visant les principales provinces d'enjeux REDD+ de la RDC, les principaux résultats attendus sont :

#### **Objectifs spécifiques**

- Un document de politique nationale agricole durable est adopté ;
- des Textes Réglementaires nationaux agricoles et d'élevage orientés vers la mise en application de la Politique Agricole durable sont adoptés ;
- les capacités des experts des acteurs impliqués en matière des politiques agricoles ainsi que des instruments appropriés sont disponibles au niveau national et provincial;
- un référentiel technique de base pour la sédentarisation de l'agriculture est disponible ;
- un cahier de recherche identifiant des besoins de recherches complémentaires pour soutenir la politique nationale agricole durable est disponible
- un système de capitalisation des connaissances acquises sur des modèles agricoles durables expérimentés, ainsi que des outils de leur diffusion permanente sont disponibles
- un cadastre agricole dans la Province du Kwilu est fonctionnel.

### **Présentation détaillée du Programme**

#### **Effets du Plan d'Investissement visés**

**Effet 1 :** Investissements agricoles respectueux de la forêt et améliorant les moyens d'existences des populations rurales, y compris des personnes vulnérables et marginalisées (avec leur participation) (femmes, peuples autochtones, etc ;

#### **Résultat 1 : Un document de politique nationale agricole durable est adopté**

#### **Jalons de la Lettre d'Intention visés :**

**Jalon 2018 :** Ebauche de politique agricole sur base d'un diagnostic actualisé des enjeux et des opportunités agricoles notamment en lien avec les forêts, intégrant des procédures transparentes d'allocation des concessions agro industrielles ainsi que des directives pour les concessions agro industrielles à zéro déboisement, en accord avec les méthodologies et standards mondialement reconnus en cours de développement au niveau international, ainsi que des efforts pour assurer des pratiques durables par les communautés locales et autochtones et pour limiter le déboisement et la dégradation des forêts résultant de cette agriculture à petite échelle.

**jalon 2020 :** Politique agricole adoptée, intégrant les enjeux REDD+ et les principes d'aménagement du territoire, et faisant la promotion de filières agricoles industrielles à zéro déboisement, en ligne

*avec les méthodologies et standards mondialement reconnus en cours de développement au niveau international, en particulier pour les exploitations agricoles commerciales à grande échelle pour lesquelles les questions foncières peuvent être prises en compte en accord avec les Directives volontaires pour une gouvernance responsables des régimes fonciers.*

Le premier résultat de ce projet sera de doter le Ministère de l'Agriculture, de manière participative, d'un document de politique agricole durable, intégrant les forêts et l'élevage, respectueux de l'environnement. Afin de respecter les engagements de la RDC auprès du CAFI, le projet livrera, au plus tard en 2018, une « Ébauche de politique agricole » sur base d'un diagnostic actualisé des enjeux et des opportunités agricoles. Ceci en lien avec les forêts, intégrant des procédures transparentes d'allocation des concessions agro- industrielles ainsi que des directives pour les concessions agro-industrielles à zéro déboisement. La politique agricole qui sera formulée doit être en accord avec les méthodologies et standards mondialement reconnus en cours de développement au niveau international, ainsi que des efforts pour assurer des pratiques durables par les communautés locales et autochtones, dans le but de limiter le déboisement et la dégradation des forêts résultant de cette agriculture ». Par la suite, le projet visera l'adoption, au plus tard en 2020, de la Politique agricole, intégrant les enjeux REDD+ et les principes d'aménagement du territoire, et faisant la promotion de filières agricoles industrielles à zéro déboisement. La politique agricole sera en ligne avec les méthodologies et standards mondialement reconnus, en particulier pour les exploitations agricoles commerciales à grande échelle pour lesquelles les questions foncières peuvent être prises en compte en accord avec les Directives volontaires pour une gouvernance responsables des régimes fonciers. La politique nationale agricole durable qui sera formulée et mise œuvre se reposera sur trois composantes : (i) *La politique de ressources*, comprenant la politique foncière et la politique de gestion durable des ressources comme la terre, l'eau, les forêts et les pêcheries (ii) *La politique d'accès*, y compris aux intrants agricoles, aux marchés des produits, à la technologie et aux finances (qui reste un volet important de la politique d'accès, puisque le financement agricole est non seulement une condition préalable à l'obtention des intrants et à la commercialisation des produits, mais peut être également utilisé comme incitant pour l'application des bonnes pratiques agricoles et respectueuses de l'environnement) (iii) *La politique de prix*, qui découlera, pour une large part, mais pas totalement, des politiques macroéconomiques comme les politiques de taux de change, monétaires, fiscale, etc. Les principales activités qui seront conduites sont :

#### **Activité 1.1. Consultation pour l'élaboration d'un diagnostic actualisé sur les enjeux et les opportunités agricoles préalables au lancement du processus de formulation de la politique agricole.**

Il s'agit ici de la phase préparatoire au lancement de processus de formulation de la politique agricole durable. Cette activité est extrêmement importante car il est impératif de disposer d'informations et de données valables et fiables sur une série de matières pour impliquer de façon significative les parties prenantes dans les débats, qu'il s'agisse d'ateliers ou de consultations bilatérales. Il s'agira ici de rassembler et d'examiner/analyser les informations et les études existantes sur différents thématiques importantes, notamment : (i) les ressources agricoles, leur

utilisation et leur gestion; (ii) la situation et les tendances du secteur Agricole, les tendances politiques, sociales et démographiques et les faits nouveaux d'ordre économique et technologique (iii) les politiques, la législation et les stratégies passées et présentes relatives à l'agriculture, pêche et élevage, y compris celles concernant le développement national, le développement économique et durable, des forêts et l'énergie; (iv) l'utilisation des terres et sa planification, le régime de propriété, le régime Foncier et les politiques et la législation relative; (v) les arrangements et capacités institutionnels; (vi) les questions clés de la politique forestière nationale comme la déforestation et les incendies; (vi) les engagements internationaux relatifs à l'agriculture, sécurité alimentaire et nutritionnelle, aux forêts et l'environnement. Le diagnostic analysera également le rôle des grandes tendances politiques, sociodémographiques, économiques, technologiques et environnementales et des scénarios futurs prévus car ils déterminent et influencent le mode futur d'utilisation des ressources agricoles et le cadre dans lequel celles-ci devront être gérées. Un examen juridique permettra d'identifier des questions à débattre lors du processus d'élaboration de la politique et guider la réforme législative successive. Les répercussions des changements de la politique agricole sur la législation existante seront également évaluées pour assurer que la législation est conforme aux nouveaux objectifs de la politique agricole durable et contribue à les réaliser.

Une équipe d'experts de FAO travaillera conjointement avec les experts des Ministères impliqués (Agriculture, Développement rural, Environnement, affaire foncière, Economie et Industrie) sous forme d'une assistance technique pour conduire les consultations participatives des acteurs agricoles, les services publics pertinents, le secteur privé et la société civile paysanne, pour l'actualisation des enjeux et opportunités agricoles du pays. Un draft de document diagnostic actualisé sur les enjeux et les opportunités agricoles sera le résultat de ce processus. Ce dernier sera coordonné par le Cabinet du Ministre de l'Agriculture appuyé par un Noyaux Dur présidé par la Direction d'Etudes et Planification (DEP) du Ministère de l'Agriculture, en concertation avec les DEP des Ministères de l'environnement et du Développement Rural, en référence aux termes de référence produit par les experts de la FAO. Dès le démarrage du processus, les autorités aux plus hauts niveaux du gouvernement, notamment la Présidence de la République, la Primature, le parlement seront sensibilisées pour soutenir le processus au vu de son importance et des résultats escomptés.

#### **Activité 1.2 : Atelier de démarrage du processus de formulation de la politique agricole durable**

L'objet de cet atelier est de lancer le processus de formulation de la politique agricole, de discuter et valider le draft du document diagnostic actualisé sur les enjeux et les opportunités agricoles, discuter de la méthodologie du travail et des outils nécessaires et de créer une vision partagée et harmonisée entre les acteurs au niveau national et provinciale. Cet atelier de lancement sera organisé à Kinshasa conjointement par le Ministère de l'Agriculture, Pêche et élevage et la FAO. Il connaîtra la participation des experts internationaux de la division des politiques agricoles du Siège de la FAO à Rome. L'atelier regroupera des représentants des services publics (ministères du développement rural, de l'environnement, du plan, des affaires foncières), du secteur privé (opérateurs économiques des produits de l'agriculture), de la société civile paysanne (ONG, syndicats paysans, organisations agricoles, d'élevage et d'environnement, des affaires foncières), du Parlement (commissions parlementaires de l'Assemblée Nationale et du Sénat chargées des

questions agricoles), de la Primature et de la Présidence de la République (conseillers en matières agricoles), des organismes, universités et instituts et centre de recherches des secteurs de l'agriculture, l'élevage, l'environnement et le développement rural, des partenaires techniques et financiers du Groupe Interbailleur Agriculture et développement Rural ainsi que le Groupe des bailleur Environnement et changement climatique. Il est à noter que les experts de la FAO et des DEP agriculture et développement rural produiront au préalable les documents qui seront discutés et validés pendant l'atelier. Les travaux de l'atelier vont consister à produire un document diagnostique actualisé final à partir après analyse du draft déjà réalisé lors de la phase précédente par la DEP avec l'appui technique d'un consultant recruté par la FAO.

### **Activité 1.3 : Ateliers provinciaux d'identification des questions spécifiques, priorités, stratégies et actions possibles de la politique agricole**

La fin de l'atelier d'accompagnement ouvrira également des ateliers provinciaux de consultations dans les chefs-lieux des 26 provinces. Ces ateliers seront conjointement animés par les experts membre du noyau dur mis en place conjointement entre la FAO et la DEP. Ils seront ensuite subdivisés en équipes qui seront déployés chacun dans quelques provinces. Les parties prenantes les plus importantes qui participeront à ces ateliers sont les représentants des services publics provinciaux des services publics (développement rural, environnement, plan, agriculture, affaires foncières), du secteur privé (opérateurs économiques des produits de l'agriculture), de la société civile paysanne (ONG, syndicats paysans, organisations agricoles, d'élevage et d'environnement), des organismes, universités et instituts et centre de recherches des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement et du développement rural et les autorités coutumières. Quatre axes feront l'objet des travaux des ateliers provinciaux. Ils porteront sur l'identification des problèmes spécifiques de l'agriculture et des secteurs avec lesquels elle entre en interaction, notamment les affaires foncières, l'environnement, le développement rural. Les participants vont ensuite relever les priorités sur lesquels accorder plus d'attention dans l'élaboration de la politique agricole. Enfin, seront identifiés les actions possibles, ainsi que les stratégies à mettre en œuvre.

### **Activité 1.4 : Rédaction du document de politique agricole**

La rédaction du document de la politique agricole sera effectuée par les experts nationaux du Noyau Dur. Ce document prendra en compte le fait que l'agriculture n'est pas un îlot dans l'économie et que son objectif ultime, en RDC, restera de soutenir le développement national. La politique agricole à rédiger aura pour but de contribuer à atteindre des objectifs sociétaux qui ne sont pas seulement d'ordre économique. De ce fait, le document sélectionnera un ensemble des politiques, qui se fonde sur la formulation d'objectifs larges, sociaux ou sociétaux, pour le secteur agricole et rural, liés fondamentalement à la promotion du développement humain durable.

L'identification des actions de la politique possible se basera sur des principes directeurs des actions de la politique notamment, les objectifs de la politique ne seront pas poursuivis à n'importe quel prix. Ces principes représentent des conditions ou limites pour les types d'actions et moyens à employer pour atteindre les objectifs stratégiques de la politique. Cinq principes de base permettront d'assurer la durabilité à long terme de la politique agricole durable. Il s'agit de la viabilité économique, la viabilité sociale, la viabilité budgétaire, la viabilité institutionnelle et de la viabilité environnementale.

### **Activité 1.5 : Forum national de vérification et validation de l'énoncé de la politique nationale agricole durable**

Le document de politique élaboré après la tenue des ateliers dans toutes les provinces, sera soumis à un atelier national de validation. Vont prendre part à cet atelier des représentants des services publics (ministères du développement rural, de l'environnement, du plan, des affaires foncières), du secteur privé (opérateurs économiques des produits de l'agriculture), de la société civile paysanne (ONG, syndicats paysans, organisations agricoles, d'élevage et d'environnement, des affaires foncières), du Parlement (commissions parlementaires de l'Assemblée Nationale et du Sénat chargées des questions agricoles), de la Primature et de la Présidence de la République (conseillers en matières agricoles), des organismes, universités et instituts et centre de recherches des secteurs de l'agriculture, l'élevage, l'environnement et le développement rural, des partenaires techniques et financiers du Groupe Inter-bailleur Agriculture et développement Rural ainsi que le Groupe des bailleur Environnement et changement climatique.

### **Activité 1.6 : Appui aux activités de plaidoyer pour l'adoption du document de la politique au Parlement**

Avant sa mise en œuvre, la politique agricole devra être adoptée par le Parlement et promulguée par le Président de la République. Le présent programme appuiera les travaux de la commission parlementaire en charge des questions agricoles et environnementales ainsi que les activités de plaidoyer pour l'adoption du document de la politique agricole. Participeront aux activités de plaidoyer : les représentants des services publics (ministères de l'agriculture, du développement rural, de l'environnement, du plan, des affaires foncières), du secteur privé (opérateurs économiques des produits de l'agriculture), de la société civile paysanne (ONG, syndicats paysans, organisations agricoles, d'élevage, d'environnement, des affaires foncières), du Parlement (commissions parlementaires de l'Assemblée Nationale et du Sénat chargées des questions agricoles), de la Primature et de la Présidence de la République (conseillers en matières agricoles), des organismes, universités et instituts et centre de recherches des secteurs de l'agriculture, l'élevage, l'environnement et le développement rural.

## **Résultats 2 : Des Textes Réglementaires nationaux agricoles et d'élevage orientés vers la mise en application de la Politique Agricole durable sont adoptés.**

#### Jalons de la Lettre d'Intention visés :

**Jalon 2018 :** *Ebauche de politique agricole sur base d'un diagnostic actualisé des enjeux et des opportunités agricoles notamment en lien avec les forêts, intégrant des procédures transparentes d'allocation des concessions agro industrielles ainsi que des directives pour les concessions agro industrielles à zéro déboisement, en accord avec les méthodologies et standards mondialement reconnus en cours de développement au niveau international, ainsi que des efforts pour assurer des pratiques durables par les communautés locales et autochtones et pour limiter le déboisement et la dégradation des forêts résultant de cette agriculture à petite échelle.*

**jalon 2020** : Politique agricole adoptée, intégrant les enjeux REDD+ et les principes d'aménagement du territoire, et faisant la promotion de filières agricoles industrielles à zéro déboisement, en ligne avec les méthodologies et standards mondialement reconnus en cours de développement au niveau international, en particulier pour les exploitations agricoles commerciales à grande échelle pour lesquelles les questions foncières peuvent être prises en compte en accord avec les Directives volontaires pour une gouvernance responsables des régimes fonciers.

### **Activité 2.1. Appui pour la production des textes réglementaires et des mesures d'applications**

Ces ateliers commenceront par la vulgarisation, auprès de tous les acteurs du secteur agricole tant au niveau central que provincial, de la politique agricole adoptée et promulguée respectivement par le parlement et la Présidence de la république. Ce point sera inscrit systématiquement dans le programme des ateliers provinciaux pour avoir une compréhension commune du texte de la politique agricole nationale et les enjeux spécifiques à la province, avant l'élaboration des textes réglementaires.

Avec l'assistance technique de la FAO, une liste de textes réglementaires (Loi / ordonnance, Décret d'application, Arrêtés, Circulaires, Edits provinciaux) devant permettre l'opérationnalisation de la politique agricole durable sera établie. La FAO et la DEP, avec la collaboration de la Commission Parlementaire Agriculture et Environnement de l'Assemblée Nationale, devront s'impliquer dans l'élaboration et la production des textes réglementaires prioritaires qui accompagneront et faciliteront la mise en œuvre de la Politique agricole ainsi que leur validation par les autorités compétentes. En outre le projet appuiera également la CEMALA pour la finalisation des 30 textes restant de mesures d'application de la loi agricole et la prise en compte des exigences du Plan d'Investissement REDD+.

### **Activité 2.2 : Ateliers Provinciaux d'adoption des textes réglementaires élaborés**

Pour des textes réglementaires stratégiques, le projet organisera une rencontre des toutes les parties prenantes (FAO, DEP, CEMALA, MECNDD et Commission parlementaire agriculture et environnement, la société civile, les OP ainsi que des personnes ressources des secteurs clés) pour les mobiliser, les informer et les impliquer dans la constitution de la liste de textes réglementaires urgents à élaborer relatifs à la mise en œuvre de la politique agricole durable.

### **Activité 2.3 : Appuis aux provinces pour l'élaboration des édits provinciaux**

La FAO apportera une assistance technique pour l'analyse du cadre réglementaire et légal agricole au niveau des provinces. Un recueil des édits provinciaux nécessaire à rendre l'agriculture durable sera élaboré et le projet apportera un appui aux provinces pour l'élaboration de ces textes provinciaux ainsi que leur vulgarisation auprès des acteurs agricoles provinciaux

### **Activité 2.4 : Campagne de vulgarisation et de sensibilisation des textes réglementaires.**

La production et l'adoption des textes réglementaires et des mesures d'application en rapport avec la mise en œuvre de la Politique Agricole Durable seront une vaste campagne de vulgarisation dans chaque province. L'objectif visé est de faire connaître aux agriculteurs et autres acteurs impliqués directement et indirectement, les mesures d'encadrement de cette politique, les espaces laissés aux

agriculteurs, à l'ensemble d'acteurs agricoles et leurs rôles respectifs par rapport au respect des zones forestières.

**Résultat 3 : Les capacités en matière des politiques agricoles ainsi que des instruments appropriés sont disponibles au niveau national et provincial**

---

**Jalons de la Lettre d'Intention visés :**

**Jalon 2018 :** *Ebauche de politique agricole sur base d'un diagnostic actualisé des enjeux et des opportunités agricoles notamment en lien avec les forêts, intégrant des procédures transparentes d'allocation des concessions agro industrielles ainsi que des directives pour les concessions agro industrielles à zéro déboisement, en accord avec les méthodologies et standards mondialement reconnus en cours de développement au niveau international, ainsi que des efforts pour assurer des pratiques durables par les communautés locales et autochtones et pour limiter le déboisement et la dégradation des forêts résultant de cette agriculture à petite échelle.*

**Jalon 2020 :** *Politique agricole adoptée, intégrant les enjeux REDD+ et les principes d'aménagement du territoire, et faisant la promotion de filières agricoles industrielles à zéro déboisement, en ligne avec les méthodologies et standards mondialement reconnus en cours de développement au niveau international, en particulier pour les exploitations agricoles commerciales à grande échelle pour lesquelles les questions foncières peuvent être prises en compte en accord avec les Directives volontaires pour une gouvernance responsables des régimes fonciers.*

Ce résultat vise à construire et renforcer un environnement favorable à la définition, la mise en œuvre, et le suivi et évaluation des politiques agricoles durables. Le projet travaillera avec le Cabinet du Ministre de l'Agriculture ainsi que les directions concernées au sein de l'administration du Ministère de l'Agriculture pour le renforcement des capacités humaines et institutionnelles en matière d'actualisation du cadre politique et réglementaire du pays. Cette politique Agricole, prise dans le contexte de la mise en œuvre de la chaîne d'activités, concerne plusieurs ministères et de ce fait c'est le lieu d'une inter-ministérielle où les cadres de la DEP du ministère de l'Agriculture devront prendre le leadership. Ce résultat dotera la Direction des Études et de Planification du Ministère de l'Agriculture aux niveaux national et provincial des outils d'aide à la décision publique en faveur d'un développement d'une agriculture durable, notamment les outils d'analyse et d'évaluation quantitatives ex-ante et ex-post des impacts économiques, sociaux et environnementaux des politiques (MEGC pour les impacts économiques et sociaux, et EX-ACT pour évaluer les effets des programmes et projets agricoles sur le bilan carbone). Ce résultat permettra également de renforcer un réseau des postes sentinelles de collecte des données au niveau des inspections territoriales. Ce qui permettra d'alimenter le système de suivi satellitaire du développement spatial des plantations commerciales intégré au Système National de Suivi des Forêts (SNSF) et de soutenir l'accompagnement et l'orientation spatiale de l'agriculture rurale en forêt ou en savane dans le cadre des plans de développement vert des provinces et plus généralement dans le cadre de développement. La FAO se servira de son expérience avec les ITAPEL et IPAPEL en cette matière des postes sentinelles en RDC. Ce réseau a longtemps servi de collectes des données sur la sécurité alimentaires au niveau des territoires du pays. Dans ce cadre, le projet appuiera les réflexions et fera avancer les travaux sur la mise en place du Cadastre agricole dans une

province pilote (Kwilu), en coordination avec le programme intégrée. Ce cadastre est effectivement une exigence de la loi Portant Principes Fondamentaux Relatifs à l'Agriculture en son article 13. Les capacités des directions normatives du Ministère de l'agriculture aux niveaux provincial et national seront également renforcées pour adapter les stratégies sous sectorielles à la problématique de l'agriculture de conservation et durable, l'actualisation des cadres réglementaires d'utilisation des produits phytosanitaires et vétérinaires, la gestion durable des ressources halieutiques. Il s'agit notamment de la Direction de production et protection des végétaux(DPPV), de la Direction de production et de santé animales et de la Direction de Pêche et le Service National d'Aquaculture. Les formations dans quelques thématiques clés de l'agriculture de conservation, l'agriculture « climato-intelligente » et l'agriculture durable seront financées de l'intérieur comme par l'extérieur du pays. Des programmes de stages et d'échanges avec des institutions africaines (SADC, CEAC etc.) et internationales (CIRAD, etc.) seront financés. Pour tenir compte de l'évolution de la décentralisation du secteur agricole, le projet travaillera surtout aux niveaux des provinces pilotes et prioritaires du CAFI, afin de renforcer le suivi de la mise en œuvre des politiques agricoles et des textes réglementaires associées. Le projet travaillera également dans le renforcement des réseaux des organisations paysannes agricoles (OPA) notamment CONAPAC, COPACO, UNAGRICO dans leurs fédérations provinciales, et encouragera ces organisations à évoluer vers un syndicat agricole, favorable à la formulation et mise en œuvre d'une politique nationale agricole durable. Ce réseau, qui se renforcera au niveau des provinces et au niveau national, aura pour mandat de plaider pour l'émergence et l'application des politiques agricoles durables en faveur du bien être durable des paysans producteurs agricoles. Ce renforcement des organisations paysannes se fera en suivant la chaîne d'activités : (i) la production; (ii) le stockage; (iii) transformation; (iv) le transport et (v) la commercialisation ou la mise sur le marché. Le syndicat aura tout d'abord à travailler sur les 2 bouts de la chaîne : la production et la commercialisation Le projet travaillera également à renforcer le Patronat agricole, capable de plaider et de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique nationale agricole durable. Le projet mettra en relation le réseau du Patronat avec le réseau des organisations paysannes et avec les réseaux africains et mondiaux et financera certaines missions d'échange d'expériences. Le projet identifiera le potentiel et développera un réseau national composé d'une société savante en matière des politiques agricoles durables pour soutenir non seulement la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques agricoles durables en RDC, mais aussi et surtout servir d'un outil de réflexion critique et stratégique pour des innovations techniques et institutionnelles en faveur d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement. Des champions du secteur privé seront identifiés et encouragés à participer au dialogue politique avec le réseau de Think-Tank, de la société civile, de la société civile paysanne et des services étatiques concernés.

### **Activités 3.1 : Mise en place des outils de modélisation et d'analyses quantitatives des politiques agricoles au sein de MAPE aux niveaux National et Provincial.**

Premièrement le projet apportera une assistance technique à la DEP pour développer une série de base de données format Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) pour l'analyse en équilibre général calculable (MEGC), comme un outil d'aide à la décision publique. . Avec l'appui du réseau PEP de l'université de Laval, des formations d'un noyau d'experts de la DEP et des universités de la RDC seront formés, à Kinshasa, sur la MCS et le MEGC dynamique ainsi que l'utilisation du logiciel GAMS. Les formations en MEEGC seront complétées par la formation en analyse quantitative des impacts

des options des mesures de la politique agricole durable sur la pauvreté, en utilisant les indices de pauvreté FGT. Des voyages d'études seront organisés dans certains pays africain qui utilisent les mêmes outils pour éclairer des décisions politiques en matière agricole et qui ont reçu l'appui de la FAO pour la modélisation agricole, notamment le Burkina-Faso, le Cameroun, le Sénégal et le Benin.

Deuxièmes l'assistance technique de la FAO se focalisera sur le développement d'un réseau national d'experts et l'opérationnalisation de l'outil Ex Ante Carbon-balanceTool (EX-ACT)<sup>8</sup> dans le but de mettre en place un mécanisme d'évaluation ex ante des bénéfices environnementaux (bilan carbone) de la politique agricole. Ce réseau sera constitué des services publics, des opérateurs de proximités et des institutions Académiques, Scientifique et de recherche. L'intervention de la FAO consistera à (i) la définition et l'opérationnalisation d'un système de suivi et vérification ex ante du bilan carbone des options de la politiques agricoles et des projets agricole dans le pays (ii) former un noyau d'experts nationaux et les initier à l'utilisation de l'outil EX-ACT, (iii) accompagner et suivre les experts formés dans l'application de l'outils et l'opérationnalisation du système (iv) organiser des séances de discussions sur les leçons apprises et de recyclage à l'outil. Pour pérenniser l'intervention et permettre une institutionnalisation de l'outil EXACT, un protocole d'accord sera signé entre la FAO et une faculté d'agronomie ou d'économie d'une institution universitaire de Kinshasa pour le pilotage et la compilation de l'ensemble des données sur le bilan carbone des projets agricoles, mais aussi l'institutionnalisation de l'outil et son utilisation comme outil de prise des décisions en matière d'investissements agricoles en RDC.

---

<sup>8</sup> EX-ACT (*Ex Ante Carbon-balanceTool*) est un outil conjointement développé par trois divisions FAO (Division de l'appui à l'élaboration des Politiques et Programmes de Développement [TCS], Division du Centre d'Investissement [TCI] et Division de l'Economie du Développement Agricole [ESA]). Il apporte des estimations *ex-ante* de l'impact des projets de développement agricole et forestier sur les émissions de GES et la séquestration de carbone, indiquant leurs effets dans un bilan carbone.

Les MEGC constituent un cadre cohérent et complètement bouclé où prix et quantités sont déterminés de façon endogène. Leur caractère calculable provient non seulement du fait que ce sont des modèles chiffrés, s'appuyant sur des données réelles des économies qu'ils modélisent, mais également de leur utilisation de fonctions ayant les "bonnes" propriétés mathématiques (continuité, dérivabilité.) et suffisamment simples pour faciliter le calcul. En ce sens, ils représentent des cas particuliers du cadre théorique général, mais leur possible résolution numérique fournit une analyse quantitative de l'impact de certaines politiques économiques. Ils s'opposent ainsi aux modèles théoriques d'équilibre général qui ne sont pas résolus numériquement ; l'enjeu de ces derniers consiste à trouver les conditions de l'établissement d'un équilibre pour déterminer qualitativement le sens d'évolution de celui-ci en fonction de la modification d'une variable particulière.

Formellement, d'un point de vue opérationnel, les MEGC constituent un prolongement sous forme de généralisation des modèles d'Input/Output de Leontief (voir par exemple Miller et Blair (1985) pour une présentation très complète). En effet, d'une part ils modélisent plus complètement l'économie en ne se limitant pas aux échanges interindustriels mais en intégrant explicitement les marchés des facteurs et la demande finale ; d'autre part, ils utilisent des fonctions non-linéaires qui permettent d'introduire des possibilités de substitution; enfin, et surtout, ils permettent un ajustement de l'équilibre des marchés par les prix, effet que les modèles d'Input/Output ne sont pas capables de capturer. Dotés de cette *singularité*, les MEGC sont utilisés pour simuler de politiques économiques. La simulation consiste tout simplement à introduire dans le système économique modélisé, des politiques contrefactuelles pour évaluer leurs effets probables sur l'économie dans son ensemble. On peut simuler par exemple, l'incidence d'une réduction ou d'une baisse des prix d'intervention dans le secteur des céréales à la fois sur la production de ce secteur, sur celle des autres secteurs de l'économie, sur la distribution des facteurs de production et des revenus, sur la pauvreté etc... Des politiques d'accompagnement peuvent également être simulés pour évaluer l'option la plus efficace à même d'atténuer certains effets négatifs non souhaités. Le MEGC est donc un outil d'analyse quantitative de politiques de développement rural et de sécurité alimentaire.

Les premiers outils que nous avons mentionnés plus haut sont : MEGC pour les impacts économiques et sociaux, et EX-ACT pour évaluer les effets des programmes et projets agricoles sur le bilan carbone. Ce sont des outils qui aident les décideurs à pouvoir anticiper et prendre des décisions informées dans le cadre du développement agricole, social ou économique. Le premier outil est MEGC est développé par le Réseau PEP et utilise le logiciel GAMS. Un contrat devait être conclu avec l'Université Laval au Canada. Le deuxième outil est celui qui est développé par la FAO et est appelé EX-ACT qui a le logiciel Excel comme support... Les données rassemblées sont entrées dans le logiciel. Après traitement, EX-ACT vous informe si votre projet séquestre ou produit le CO2. C'est un outil qui convient bien pour un département en charge d'études et planifications de l'état et qui a pour mission d'évaluer les projets... Les syndicats paysans ont aussi besoin d'un tel outil... pour leurs projets et ceux des partenaires techniques et financiers. L'acquisition de eux logiciels est à prévoir et les formations des cadres des DEP et des Fédérations des organisations paysannes. Le projet non seulement mettra les outils à la disposition du MAPE mais il formera le personnel du MAPE à l'usage de ces outils aux niveaux national et provincial et accompagnera les cadres de MAPE pour une meilleure initiation et une mise en œuvre opérationnelle sur terrain dans les provinces et Territoires.

### **Activité 3.2 : Renforcement d'un réseau de syndicat agricole, de la société civile agricole et de Think-Thank à travers le pays.**

La FAO apportera une assistance technique à la société civile paysanne de la RDC pour son évolution à un syndicat paysanne et agricole. Un atelier de l'Assemblée Générale et de réflexion sur le rôle et les missions de la société civile paysanne dans le processus de formulation, mis en œuvre et suivi-

évaluation des politiques agricoles et textes réglementaires sera organisé. Le projet appuiera le processus d'officialisation et obtention des documents juridiques des syndicats. Des formations et des voyages d'échanges seront organisés dans des pays ciblés pour échanger sur le rôle de la société civile paysanne dans la formulation et la mise en œuvre des politiques.

**Résultats 4 : un référentiel technique de base pour la sédentarisation de l'agriculture est disponible**

Jalons de la Lettre d'Intention visés :

**Jalon 2018** : Ebauche de politique agricole sur base d'un diagnostic actualisé des enjeux et des opportunités agricoles notamment en lien avec les forêts, intégrant des procédures transparentes d'allocation des concessions agro industrielles ainsi que des directives pour les concessions agro industrielles à zéro déboisement, en accord avec les méthodologies et standards mondialement reconnus en cours de développement au niveau international, ainsi que des efforts pour assurer des pratiques durables par les communautés locales et autochtones et pour limiter le déboisement et la dégradation des forêts résultant de cette agriculture à petite échelle.

**Jalon 2020** : Politique agricole adoptée, intégrant les enjeux REDD+ et les principes d'aménagement du territoire, et faisant la promotion de filières agricoles industrielles à zéro déboisement, en ligne avec les méthodologies et standards mondialement reconnus en cours de développement au niveau international, en particulier pour les exploitations agricoles commerciales à grande échelle pour lesquelles les questions foncières peuvent être prises en compte en accord avec les Directives volontaires pour une gouvernance responsables des régimes fonciers.

A travers ce résultat, la FAO, ensemble avec les institutions internationales de recherche (CIRAD, ICRAF,...), appuiera le pays à identifier les bonnes pratiques de lutte contre l'agriculture itinérante sur brûlis, en synergie avec les autres programmes CAFI et les autres projets agricoles en cours dans le pays, ainsi que les réseaux des connaissances de la FAO à travers le monde. Ceci permettra l'élaboration et la diffusion d'un référentiel technique des bonnes pratiques de sédentarisation de l'agriculture par l'application des techniques de Gestion Intégrée de Fertilité des Sols (GIFS), les techniques de reconquête de savane ainsi que des techniques de régénération assistées des fertilités des sols et restauration des paysages agricoles dégradés combinées à la diffusion de techniques qui raccourcissent la durée des jachères suite à la promotion des techniques de régénération naturelle assistée et diffusion de systèmes agro écologiques enrichis. La finalité sera de développer et de diffuser des référentiels techniques permettant une agriculture durable, à faible impact sur la forêt et respectueuse de l'environnement. Ces référentiels alimenteront les textes réglementaires.

**Activité 4.1 : identification des bonnes pratiques des autres projets**

Un contrat sera signé avec l'INERA et le Service National de Vulgarisation pour collecter, auprès des Champs Ecoles paysans disséminés dans le pays, les bonnes pratiques de lutte contre l'agriculture itinérante sur brûlis, développés par les autres programmes CAFI et les autres projets agricoles en cours dans le pays, ainsi que les réseaux des connaissances de la FAO. Ces données collectées seront mises en valeur à travers une Conférence Nationale sur les bonnes pratiques agricoles alternatives

de l'agriculture itinérante sur brûlis. L'atelier sera financé par le projet où les parties prenantes présenteront les bonnes pratiques, qui seront discutées et sélectionnées.

**Commenté [MR6]:** et les expériences des institutions de recherche : ICRAF, IITA

#### Activité 4.2 : élaboration et validation du référentiel technique

Une assistance technique de département de production et protection de la FAO Rome sera apportée à l'INERA en lien avec CIRAD et ICRAF pour l'élaboration du référentiel technique de base pour la sédentarisation de l'agriculture. Un atelier de validation de ce cahier technique sera organisé à Kinshasa où prendront part les services publics spécialisés, la société civile paysanne et environnementale, les Universités agronomiques et environnementales, les partenaires techniques et financier.

#### Activité 4.3 diffusion du référentiel technique (Ecole techniques, ISDR, UNIVERSITE,OP)

Le référentiel technique validé sera diffusé à travers les écoles techniques agricoles, les universités, les OP, les services de vulgarisation en utilisant les moyens de communications adéquats.

#### Activité 4.4 : Mise en place des outils incitatifs en faveur d'adoption des bonnes pratiques agricoles

Le projet financera une étude pour l'implantation d'un mécanisme d'incitation à l'application des bonnes pratiques agricoles durables par des agriculteurs. Cette étude travaillera dans l'identification de certains instruments incitatifs en faveur des agriculteurs modelés. Les approches comme celles des caisses de résilience, crédit-conditionné, crédit nature, paiements pour services environnementaux etc. utilisées par différentes organisations aux niveaux des provinces seront analysées et documentées y compris celles utilisées par les programmes intégrés financés par FONAREDD et par d'autres programmes agricoles mis en œuvre dans les provinces ciblées. Le projet aidera le pays à opérationnaliser le FONADA, prévu dans la loi agricole pour servir d'un outil incitatif à l'application des bonnes pratiques agricoles respectueuses des forêts et de l'environnement.

#### Résultats 5 : un cahier de recherche identifiant des besoins de recherches complémentaires pour soutenir la politique nationale agricole durable est disponible

##### Jalons de la Lettre d'Intention visés :

**Jalon 2018 :** Ebauche de politique agricole sur base d'un diagnostic actualisé des enjeux et des opportunités agricoles notamment en lien avec les forêts, intégrant des procédures transparentes d'allocation des concessions agro industrielles ainsi que des directives pour les concessions agro industrielles à zéro déboisement, en accord avec les méthodologies et standards mondialement reconnus en cours de développement au niveau international, ainsi que des efforts pour assurer des pratiques durables par les communautés locales et autochtones et pour limiter le déboisement et la dégradation des forêts résultant de cette agriculture à petite échelle.

**jalon 2020 :** Politique agricole adoptée, intégrant les enjeux REDD+ et les principes d'aménagement du territoire, et faisant la promotion de filières agricoles industrielles à zéro déboisement, en ligne avec les méthodologies et standards mondialement reconnus en cours de développement au niveau international, en particulier pour les exploitations agricoles commerciales à grande échelle pour

*lesquelles les questions foncières peuvent être prises en compte en accord avec les Directives volontaires pour une gouvernance responsables des régimes fonciers.*

Les activités à promouvoir afin d'atteindre les résultats escomptés visent d'une part à identifier et à documenter les besoins de recherches complémentaires dans le secteur agricole pour garantir la mise en place de la politique nationale agricole durable. D'autre part, le projet devra identifier les besoins de recherches complémentaires au secteur agricole auprès des autres secteurs interagissant avec l'agriculture pour une agriculture sans brulis. Il s'agit particulièrement du secteur de : mines ; forêt, aménagement du territoire, énergie, affaires foncières ; etc. L'institut de recherche dans le secteur agricole, l'INERA, pourra avec les concours des consultants mener une étude d'identification des tous les besoins de recherche (existants, en cours et potentiels) auprès du secteur agricole et de tous les secteurs complémentaires. Pour faciliter la promotion de tous les besoins de recherches identifiés, un cahier de recherches devra être rédigé, validé et diffusé auprès de tous les partenaires : public, privé, partenaires au développement, société civile et organisations paysannes.

#### **Activité 5.1 : collecte des données et atelier de consultation**

Sous la supervision de l'INERA, un consultant sera recruté pour identifier et collecter les données nécessaires pour alimenter le cahier de recherche. Des consultations seront entreprises auprès des centres de recherche, institutions universitaires et facultés d'agronomies. Il sera questions de discuter des conclusions des recherches passées et celles en cours. Une réflexion sur les potentielles recherches dans le secteur de l'agriculture durable sera encouragée auprès de tous les acteurs.

Des ateliers avec des partenaires du secteur public, privé et la société civile et les organisations paysannes permettront de collecter les sujets de recherches permettant d'améliorer l'agriculture et l'élevage durables afin de faire face aux problèmes de changements (atténuation et l'adaptation).

Les données et sujets à collecter devront se rapporter à la promotion de :

- (i) La recherche - développement et innovations technologiques pour une agriculture biologique ;
- (ii) L'agriculture sans labour (perma-culture) comme alternative à l'agriculture itinérante sur brulis capable d'offrir un meilleur rendement;
- (iii) La recherche – développement sur les technologies nouvelles pour l'efficacité énergétique (particulièrement les énergies renouvelables) dans les milieux ruraux ;
- (iv) La recherche agronomique en vue de l'amélioration des rendements des principales cultures pratiquées ;
- (v) La sédentarisation, intensification, amélioration de la productivité végétale et animale ;
- (vi) La recherche sur la production d'espèces animales et semences végétales résistants aux changements climatiques ;
- (vii) La recherche appliquée pour l'amélioration des pratiques en jachère sur brulis;
- (viii) Recherche sur les pratiques améliorées de brulis, de gestion et d'intensification des pâturages ;
- (ix) Recherche sur les nouvelles techniques pratiques ou mettre au point une mécanisation adaptée ;
- (x) Recherche sur la gestion et transformation des déchets agricole ;

(xi) la recherche pour l'adaptation du cycle de l'activité du secteur agricole aux changements climatiques : (i) la production; (ii) le stockage; (iii) le transport; (iv) la transformation et (v) la construction du marché. .

Au terme de ces consultations, un cahier de charge sera rédigé et soumis à tous les partenaires pour lecture, corrections et amendements.

#### **Activité 5.2 : rédaction d'un cahier des recherches complémentaires**

Des consultations devront être menées dans les autres secteurs qui interagissent avec le secteur de l'agriculture (forêt, mines, aménagement du territoire, foncier, énergie). Ces consultations permettront l'identification et le développement de recherches dans les domaines complémentaires à l'agriculture. Ceci afin d'harmoniser la politique agricole durable et la politique forestière ainsi que le code forestier, le code minier et la loi foncière, la loi sur l'énergie durable pour tous. A la fin de toutes les consultations avec ces secteurs, un cahier de recherches complémentaires sera rédigé et soumis à tous les partenaires pour lecture, corrections et amendements.

#### **Activité 5.3 : validation et diffusion du cahier de recherche**

Les cahiers de recherches possibles et potentielles pour améliorer l'agriculture et l'élevage durable et de recherches complémentaires lus, corrigés et amendés par tous les partenaires (Public, privé, société civile, monde scientifique (universités, instituts de recherche) et organisations paysannes) seront soumis à la validation par ces derniers. Après cette validation, les deux cahiers de recherches seront mis sous un format permettant sa publication et diffusion. Ces cahiers constitueront un document de référence pour toutes les recherches à entreprendre visant à améliorer l'agriculture et l'élevage durable.

**Résultat 6 : Un système de capitalisation des connaissances acquises sur des modèles agricoles durables expérimentés, ainsi que des outils de leur diffusion permanente sont disponibles**

**Jalons de la Lettre d'Intention visés :**

**Jalon 2018 :** *Ebauche de politique agricole sur base d'un diagnostic actualisé des enjeux et des opportunités agricoles notamment en lien avec les forêts, intégrant des procédures transparentes d'allocation des concessions agro industrielles ainsi que des directives pour les concessions agro industrielles à zéro déboisement, en accord avec les méthodologies et standards mondialement reconnus en cours de développement au niveau international, ainsi que des efforts pour assurer des pratiques durables par les communautés locales et autochtones et pour limiter le déboisement et la dégradation des forêts résultant de cette agriculture à petite échelle.*

**Jalon 2020 :** *Politique agricole adoptée, intégrant les enjeux REDD+ et les principes d'aménagement du territoire, et faisant la promotion de filières agricoles industrielles à zéro déboisement, en ligne avec les méthodologies et standards mondialement reconnus en cours de développement au niveau international, en particulier pour les exploitations agricoles commerciales à grande échelle pour lesquelles les questions foncières peuvent être prises en compte en accord avec les Directives volontaires pour une gouvernance responsables des régimes fonciers.*

Le projet compte renforcer le pays en ce qui concerne les outils de diffusion des innovations techniques sur l'agriculture et l'élevage durable (un site internet, un guide des bonnes pratiques et des fiches techniques, une revue et le recours aux medias audio-visuels etc.). Le projet organisera également des formations autour des outils de communication dans les provinces et formera les agriculteurs/fermiers sur les techniques et bonnes pratiques d'agriculture et élevage durables. La combinaison de ces résultats immédiats du projet permettra une sédentarisation de l'agriculture et une forte baisse de l'agriculture itinérante sur brûlis, ce qui impactera positivement les forêts. Afin de permettre la pérennisation des résultats du projet, l'approche d'intervention se basera sur le renforcement des structures pérennes de l'administration publique, les cadres de concertations et de dialogues politique existants dans le pays (GT-9 et GIBADR) et de la société civile.

**Activité 6.1 : Acquérir des matériels et des connaissances nécessaires pour analyser et traiter les données collectées**

Cette activité vise l'achat des équipements nécessaires pour assurer la collecte des données. Etant donné l'étendue du pays, les difficultés de communication à l'intérieur du pays et l'organisation décentralisée dans la collecte des données, l'acquisition de matériels est indispensable, notamment pour permettre à chaque bureau (central) de disposer des équipements indispensables à la bonne conduite de la collecte. L'achat d'équipements comprendra notamment l'achat d'équipements nécessaires pour la collecte des données, pour la communication, la diffusion, la vulgarisation.. L'identification précise des matériels à acquérir prendra en considération ceux déjà disponibles au sein de la DEP.

**Activité 6.2 : Développer des outils de capitalisation et diffusion des connaissances**

Après élaboration et validation de la méthodologie de collecte (définition de l'échantillonnage, et des protocoles de collecte des données), des guides des bonnes pratiques et des fiches seront mises

à la disposition des techniciens qui seront en charge de la collecte et de traitement des informations.

#### **Activité 6.3 : Opérationnaliser et mettre à jour régulièrement le portail web de la DEP**

La Direction d'Etude et Planification possède une fenêtre dans le portail du Ministère de l'Agriculture portail de la DEP, accessible en ligne (<http://http://www.agriculture-rdc.net/agri/>). Mais la DEP n'étant pas gestionnaire du site, les informations détenues par la DEP ne sont pas mises à jour sur le site internet. Il est impératif de créer un portail spécifique pour la DEP, accessible en ligne, interactif et transparent, et qui sera l'outil en charge de la gestion des données relatives aux activités de l'Agriculture en RDC.

#### **Activité 6.4 : Renforcer les capacités du personnel technique de la DEP**

Etant donné que la DEP est appelé à gérer, traiter et analyser les informations pour la publication, l'échange automatique et périodique d'informations sur les projets et programmes agricoles et sur tout autre type d'informations liées aux innovations des techniques agricoles devra être organisé et systématisé davantage au sein de la DEP. Cette activité nécessitera donc un renforcement additionnel des capacités des techniciens de la DEP en charge du portail, l'augmentation de la capacité de stockage du serveur utilisé par la DEP et son entretien, ainsi que l'achat d'espace de stockage virtuel (cloud). La DEP qui sera en charge d'alimenter le portail et de le mettre à jour.

La mise en place d'une équipe nationale pour le traitement des informations sera assurée par les techniciens de la DEP au niveau central avec une équipe composée principalement du personnel compétent de la DEP, et au besoin, par un autre personnel technique additionnel pour combler les lacunes.

#### **Activité 6.5 : Etablir un réseau d'échange entre les techniciens du DEP dans la capitalisation des connaissances et innovations agricoles**

Avec la décentralisation de la DEP et la présence, au niveau de chaque province, le personnel des Bureaux d'Etude et Planification (BEP) au niveau provincial seront formés sur la méthodologie de l'analyse et traitement et partage des informations d'une manière cohérente et organisée avec toutes les autres provinces du Pays, et ceci sous la coordination générale de la DEP au niveau central. La mise en place d'un réseau d'échange entre techniciens assurera la meilleure compréhension de la méthodologie entre les provinces et ainsi, un travail préparatoire sera assuré pour faciliter l'accès aux unités d'échantillonnage (préparation des guides de bonne pratique, fiches techniques,). L'équipe des techniciens au niveau provincial participera aux activités de sensibilisation des communautés locales par divers moyens (rencontres avec les chefs locaux et l'administration publique, campagnes radios, etc.) et rencontre avec les partenaires au développement.

#### **Activité 6.6 : Centraliser, traiter et analyser les informations,**

Les informations partagées seront centralisées dans la base de données existante de la DEP. Les données de terrain seront encodées au fur et à mesure qu'elles sont collectées dans une base de données développée au préalable. Un contrôle attentif de la base de données sera effectué. Une analyse de la précision et de la fiabilité des informations sera également développée. La

méthodologie d'analyse sera développée de façon participative (impliquant d'autres partenaires et direction du Ministère comme le Service National des Statistiques Agricoles SNSA) afin de conduire une analyse exhaustive des différents jeux de données récoltés. Les données collectées permettront de fournir une information complète sur les projets, programmes, investissement et innovation des techniques agricoles des zones visées, ainsi que d'autres informations pertinentes sur les potentialités offertes par le Pays. Une formation sera destinée aux techniciens de la DEP qui devront traiter, analyser, encoder, valider les informations de terrain. Pour ces agents, des formations intensives devront couvrir les aspects informatiques.

#### **Activité 6.7 : Concevoir et diffuser les bulletins agricole semestriels**

La DEP établira une stratégie et un plan de communication et diffusion des bulletins agricoles, produit par ses experts, auprès de différents publics (contenu, média etc.). Cette activité inclura l'édition, l'impression et la communication des informations importantes au travers de différents médias (radio, télé, web, article) dans le pays et au niveau international.

#### **Résultat 7 : Un cadastre agricole dans la Province du Kwilu est fonctionnel**

##### Jalons de la Lettre d'Intention visés :

**Jalon 2018** : un système de suivi satellitaire du développement spatial des plantations commerciales intégré au Système National de Suivi des Forêts (SNSF).

**Jalon 2020** : les données liées au développement spatial des plantations commerciales sont mises à jour et publiées régulièrement sur le portail internet national de Terra Congo.

Le contexte actuel d'accès à la terre et de gouvernance des ressources naturelles de la RDC est caractérisé par la nécessité de clarification des normes d'affectation des terres. C'est à ce titre que des cadastres sectoriels ont été développés et mis en place en RDC. Il s'agit notamment du Cadastre Minier, du Cadastre Forestier, à côté du Cadastre Foncier qui a existé depuis la période coloniale.

Ce résultat permettra également de renforcer un réseau des postes sentinelles de collecte des données au niveau des inspections territoriaux et provinciaux pour alimenter le système de suivi satellitaire du développement spatial des plantations commerciales intégré au Système National de Suivi des Forêts (SNSF) et de soutenir l'accompagnement et l'orientation spatiale de l'agriculture rurale en forêt ou en savane dans le cadre des plans de développement vert des provinces et plus généralement dans le cadre de développement. La FAO se servira de son expérience avec les ITAPEL et IPAPEL en cette matière, un réseau qui a longtemps servi de collecte des données sur la sécurité alimentaires au niveau des territoires. Dans ce cadre, le projet appuiera les réflexions et fera avancer les travaux sur la mise en place du Cadastre agricole dans une province pilote (Kwilu), en coordination avec le programme intégrée. Ce cadastre est effectivement une exigence de la loi portant Principes Fondamentaux Relatifs à l'Agriculture en son article 13

La mise en place de ces différents cadastres traduit la volonté du Gouvernement de mieux gérer le territoire national ainsi que les ressources qu'il regorge. La mise en place d'un Cadastre Agricole

s'inscrit dans cette logique et veillera particulièrement sur l'utilisation des terres à vocation agricoles en lien avec le milieu forestier. Le Cadastre Agricole devra permettre entre autres :

- (i) d'assurer une maîtrise des limites des espaces agricoles industriels et commercial et une utilisation rationnelle des ressources foncières ;
- (ii) de valoriser les terres agricoles et d'assurer une meilleure gestion de l'espace agricole afin d'éviter des conflits d'utilisation;
- (iii) d'assurer une meilleure responsabilisation des populations dans la planification et la gestion durable de leurs ressources naturelles ;
- (iv) d'appuyer la mise en œuvre des programmes de développement agricole du Gouvernement et de ses partenaires et des dispositions prévues par la loi agricole en termes de sécurisation du foncier rural, de promotion de sécurisation des investissements du secteur agricole en RDC ;
- (v) de mettre en place une documentation foncière permettant une meilleure affectation des terres et la clarification des limites des espaces agricoles selon le type d'exploitation : familiale ou industrielle ;
- (vi) de donner une meilleure orientation durable de la politique agricole qui prenne en compte le volet foncier et forestier.

La Province du Kwilu, étant un site d'intervention de la FAO, a été choisie comme pilote dans la mise en œuvre du Cadastre Agricole. La réalisation de ce résultat passe par la mise en œuvre des activités suivantes :

#### **Activité 7.1. Acquisition des matériels informatiques et autres équipements et formation du personnel pour le cadastre**

Il s'agira dans cette activité de doter les services du nouveau cadastre agricole du matériel nécessaire à son bon fonctionnement. Le projet doit procéder de ce fait à l'acquisition du matériel informatique et spécialisé (Gps, logiciel, ordinateur, imprimante, etc.), du matériel roulant (véhicules, motos, etc.) et des mobiliers de bureau.

#### **Activité : 7.2 Mise en place d'un Réseau de Poste Sentinelle(RPS) et lien avec terra Congo**

La FAO conjointement avec la MAPE mettra en place un réseau de postes sentinelles dans les 5 territoires de la province du Kwilu. Afin de collecter et de traiter les informations sur les plantations commerciales (en prenant également en compte les petits producteurs) et permettre d'alimenter le système de suivi satellitaire du développement spatial des plantations commerciales intégré au Système National de Suivi des Forêts (SNSF). Ceci pour soutenir l'accompagnement et l'orientation spatiale de l'agriculture rurale en forêt ou en savane dans le cadre des plans de développement vert des provinces et dans le cadre de développement tout court. Les formations des animateurs des postes sentinelles seront organisées et une assistance technique pour le traitement et transmission à SNSF des données sera apportée. Des matériels seront mis à la disposition d'IPAPEL pour la collecte et le traitement des données ainsi que leur transmission.

#### **Activité 7.3. Constituer une base de données des exploitations agricole commercial géo-spatiales à partir des données sectorielles existantes:**

Il s'agit dans cette activité de faire une collecte de toutes les données géo spatiales déjà réalisées

en, République Démocratique du Congo, en rapport avec les différents domaines d'affectation des terres. Cette collecte concernera les domaines suivants : (i) les carrés miniers; (ii) les titres fonciers ; (iii) les aires protégés ; (iv) les blocs pétroliers ; (v) les sites énergétiques ; (vi) les voies routières ; (vii) les voies ferroviaires ; (viii) les cours d'eau navigables et (x) les infrastructures.

#### **Activité 7.4. Identifier et cartographier les sites agricoles des exploitations industrielles et commerciales de la Province**

Cette activité permettra d'identifier toutes les terres à vocation agricole dans la Province du Kwilu. Par la suite ces terres seront cartographiées en vue de constituer une base de données géo référencée. Pour cette activité, il faudra associer les partenaires internationaux (WRI, FAO, OSFAC, etc) et nationaux (SNSF, DIAF-géomantique)

#### **Activité 7.5. Effectuer le mesurage et le bornage des sites des exploitations commerciales cartographiés**

Le mesurage et le bornage sont des activités importantes, car elles permettront de délimiter et de sécuriser les sites à vocation agricole. Tous les autres cadastres seront mis à contribution pour la réalisation de ce travail, de manière à avoir un consensus de tous les services concernés.

#### **Activité 7.6. Constituer une base de données géo référencé des permis d'exploitation agricole commerciale et banque de données juridiques y afférentes**

Après la réalisation des activités ci-haut décrites, à savoir la collecte des données géo spatiales existantes, l'identification et la cartographie des sites agricole, ainsi que leur mesure et leur bornage, la constitution d'une base de données géo référencé des sites agricoles va constituer l'étape suivante. Elle permettra la délivrance des permis d'exploitation en bonne et due forme.

#### **Activité 7.7. Elaborer et mettre à jour une plateforme interactive de visualisation des informations relatives au cadastre agricole au niveau national et provincial**

Une plateforme interactive sera mise en place pour permettre de visualiser toutes les informations relatives au cadastre agricole dans la Province du Kwilu. Cette plate sera mise en ligne pour faciliter sa consultation. Elle sera régulièrement mise à jour.

#### **Activité 7.8. Accompagner le processus de sécurisation juridique des sites agricoles identifiés**

Il sera ici question de produire des guides des actes juridiques pour la protection des sites agricoles identifiés, cartographiés, mesurés et bornés. Un expert juridique sera recruté à cet effet.

#### **Activité 7.9. Identifier, recruter et renforcer les capacités des animateurs du Cadastre agricole au**

niveau de la Province.

**Effet du Plan d'Investissement REDD+ auquel le programme va contribuer :**

Le bon fonctionnement du cadastre est conditionné par le recrutement d'un personnel compétent qui sera renforcé régulièrement dans la gestion des outils modernes d'un cadastre agricole.

**Activité 7.10. Présenter et vulgariser le cadastre agricole auprès de différentes parties prenantes**

La présentation et la vulgarisation du cadastre agricole sont très importantes, si on veut assurer la réussite de son fonctionnement. En effet, la mise en place de ce cadastre agricole constituera une innovation et cela nécessite une large vulgarisation auprès des parties prenantes, à savoir les autres cadastres déjà présents, les exploitants agricoles, les populations riveraines, etc. A ce titre, des séances de vulgarisations seront organisées à travers la distribution des prospectus et l'organisation des émissions radio télédiffusées.

**Activité 7.11. Appui minimum au fonctionnement du cadastre**

Il s'agit ici d'appuyer le fonctionnement du cadastre durant la durée de vie du projet, avant les services de la province ne prennent le relais. Il est particulièrement question d'assurer le paiement des primes du personnel, de payer les frais d'internet et de gestion du portail internet et de la plateforme, d'assurer les frais d'entretien des équipements informatique, du matériel roulant.

**Pérennité des résultats après la fin des financements :**

Dans ces conditions, la pérennité et la durabilité des projets reposeront sur trois conditions énoncées sur les principes suivants : l'appropriation, l'efficacité-efficience, la connectivité, la régénérescence et le Cadre :

- (i) **L'appropriation**, qui devra être politique et communautaire, pour garantir la mise en œuvre de la politique agricole durable en RDC ;
- (ii) **Efficacité et efficience**, permettra l'atteinte des résultats attendus de la politique agricole;
- (iii) **la connectivité** ; les actions proposées sous la Politique Agricole Durable devront trouver une adhésion dans la communauté /l'entité et devront être connectés aux autres activités et projets qui existent.
- (iv) **la régénérescence** ; c'est la capacité à l'action ou au projet de se régénérer dans un cycle normal avec une évaluation continue qui marque la croissance des résultats. Il faudra arriver à valoriser la ressource locale et à proposer des produits aux marchés local et national...
- (v) **le cadre** comme condition nécessaire : l'action ne doit pas être isolée, mais menée dans une perspective plus large et inclusive qui définit une direction et qui constitue un plan. C'est en effet dans le cadre local de développement respectueux de l'environnement que la politique agricole durable devra être appliquée.

Ces principes devront garantir pérennité du projet et la durabilité de la politique agricole durable.



<p><b>Activité 2.1</b> : Appui pour la production de quelques textes réglementaires et des mesures d'applications.</p> <p><b>Activité 2.2.</b>: Ateliers Provinciaux et d'adoption des quelques textes réglementaires.</p> <p><b>Activité 2.3</b> : Appui aux provinces pour l'élaboration des édits provinciaux</p> <p><b>Activité 2.4</b> : Campagne de vulgarisation et de sensibilisation des textes réglementaires accompagnant la politique agricole.</p>	<p>65 518</p> <p>296 250</p> <p>286 000</p> <p>130 000</p>			<p>200 000</p> <p>300 000</p> <p>100 000</p>	<p>200 000</p> <p>600 000</p> <p>50 000</p>	<p>40 000</p> <p>150 000</p>
<p><b>Résultats immédiats 3 : Les capacités en matière de politiques agricoles durables ainsi que des instruments appropriés sont disponibles au niveau national et provincial.</b></p>	<p>Document référentiel technique</p>	<p><i>Pas de référentiel technique</i></p>	<p><i>Ebauche du document référentiel technique</i></p>	<p><i>Référentiel technique adopté</i></p>	<p><i>Rapport annuel du MAPE</i></p>	
<p><b>Activité 3.1</b> : Mise en place des outils de modélisation et d'analyses quantitatives des politiques agricoles au sein de MAPE au niveau national et Provincial.</p> <p><b>Activité 3.2</b> : Renforcement d'un réseau de syndicat agricole, de la société civile agricole et de Think-Thank à travers le pays.</p>	<p>104 000</p> <p>196 000</p>			<p>50 000</p> <p>25 000</p>	<p>150 000</p> <p>25 000</p>	
<p><b>Résultats immédiats 4 : un référentiel technique de base pour la sédentarisation de l'agriculture est disponible.</b></p>	<p>Cahier de de référentiel technique</p>	<p><i>Pas de cahier de référentiel technique</i></p>	<p><i>Ebauche de cahier de référentiel technique</i></p>	<p><i>cahier de référentiel technique</i></p>		
<p><b>Activité 4.1</b> : Identification des bonnes pratiques des autres projets.</p> <p><b>Activité 4.2</b> : rédaction et validation.</p> <p><b>Activité 4.3</b> : Diffusion du référentiel technique (Ecole technique, ISDR, Universités, OP) .</p>	<p>109 000</p> <p>85 000</p> <p>160 000</p>				<p>20 000</p> <p>10 000</p>	<p>10 000</p> <p>40 000</p>

Activité 4.4 : Mise en place des outils incitatifs en faveur d'adoption des bonnes pratiques agricoles.	9 000					
<b>Résultats immédiats 5 : Un cahier de recherche identifiant des besoins de recherches complémentaires pour soutenir la politique nationale agricole durable est disponible.</b>	cahier de recherches complémentaires	<i>Pas de cahier</i>	<i>Ebauche de cahier de recherches</i>	<i>Cahier de recherches commentaire</i>		
<b>Activité 5.1 :</b> collecte des données et atelier de consultation.	48 770					
<b>Activité 5.2 :</b> rédaction d'un cahier des recherches complémentaires.	83 600					
<b>Activité 5.3 :</b> validation et diffusion du cahier de recherche.	30 000					
<b>Résultats immédiats 6 : Un système de Capitalisation des connaissances acquises sur des modèles agricoles durables expérimentés et leur diffusion permanente est disponible</b>	Système de capitalisation	<i>Pas de système de capitalisation</i>		<i>Système de capitalisation opérationnel</i>		
<b>Activité 6.1 :</b> Acquérir des matériels et des connaissances nécessaires pour analyser et traiter les données collectées.	29 6000					
<b>Activité 6.2 :</b> Développer des outils de diffusion des connaissances et de fiches de terrain.	14 000					
<b>Activité 6.3 :</b> Opérationnaliser et mettre à jour régulièrement le portail de la DEP.	17 500					
<b>Activité 6.4 :</b> Recruter et renforcer les capacités du personnel technique de la DEP.	10 000					
<b>Activité 6.5 :</b> Etablir un réseau d'échange entre les techniciens du BEP dans la capitalisation des connaissances et innovations agricoles.	8 000					
<b>Activité 6.6 :</b>	5 000					

Centraliser, traiter et analyser les informations.	42 500					
<b>Activité 6.7 :</b> Concevoir et diffuser les bulletins agricole semestriels.						
<b>Résultats immédiats 7 : Un cadastre agricole dans la Province du Kwilu est fonctionnel</b>	Cadastre agricole provincial	<i>Pas de cadastre agricole</i>		<i>Modèle de Cadastre agricole opérationnel</i>		
<b>Activité 7.1 :</b> Acquisition des matériels et autres équipements et formation du personnel du cadastre pour le cadastre.	20 000					
<b>Activité 7.2 :</b> Mise en place d'un réseau de Poste Sentinelle (RPS) et lien avec terra Congo.	37 400					
<b>Activité 7.3 :</b> Constituer une base de données des exploitations agricoles commercial géo-spatiales à partir des données sectorielles existantes.	18 000					
<b>Activité 7.4 :</b> Identifier et cartographier les sites agricoles de l'exploitation industrielle et commerciale de la Province.	38 000					
<b>Activité 7.5 :</b> Effectuer le mesurage et le bornage des sites des exploitations commerciales cartographiés.	82 000					
<b>Activité 7.6 :</b> Constituer une base de données géo référencé des permis d'exploitation agricole commerciale et banque de données juridiques y afférentes.	23 000					
<b>Activité 7.7 :</b> Elaborer et mettre à jour une plateforme interactive de visualisation des informations relatives au cadastre agricole au niveau national et provincial	3 000					
<b>Activité 7.8 :</b> Accompagner le	12 000					

processus de sécurisation juridique des sites agricoles identifiés.						
<b>Activité 7.9 :</b> Présenter et vulgariser le cadastre agricole auprès de différentes parties prenantes.	129 600					
<b>Activité 7.10 :</b> Appui minimum au fonctionnement du cadastre.	111 600					
<b>Gestion du Programme</b>	689 562					
<b>BUDGET Total proposé</b>	<i>En Dollars Américains :</i> 3 000 000					

## 5. Cadre de résultats

Tableau 1 : cadre de résultats

## 6. Plans de travail, activités envisagées et budget dont contribution CAFI/FONAREDD

**Plans de travail pour chaque budget (sécurisé et conditionnel) :** Le tableau 1 et le plan de travail du PC/programme doivent indiquer les réalisations et activités spécifiques dont chaque Organisation Participante sera responsable dans le cadre du programme. Le plan de travail devra décrire en détails les activités que la ou les Organisations Participantes mettront en œuvre pour les besoins de chaque réalisation du programme, ainsi que les calendriers, les contributions connexes et les partenaires responsables.

**Tableau 2 : Plan de travail relatif à : (insérez le titre du Programme)**

Période couverte par le plan de travail \_\_\_2017\_\_ à \_\_\_2020\_\_

Effet Attendu du Fonds auquel le programme contribue :							
Sous-effets propres au programme et à chaque Organisation Participante ( <i>Le cas échéant</i> )		Calendrier				Partenaire de Réalisation	Budget prévu
		T1	T2	T3	T4		
<b>1<sup>er</sup> Résultat du programme:</b>							
(de la 1 <sup>ère</sup> OP, précisez)	<i>Activités principales</i>						
	<i>Activités principales</i>						
(de la 2 <sup>ème</sup> OP, précisez)	<i>Activités principales</i>						
	<i>Activités principales</i>						
<b>Total de la 1<sup>ère</sup> Organisation Participante</b>							

Total de la 2 <sup>ème</sup> Organisation Participante	
Budget prévu pour le Résultat 1	
Budget prévu Total	

Note : insérez des rangées supplémentaires en tant que de besoins.

Budget : (les budgets détaillés doivent être également présentés sous Excel)

Tableau 3 : BUDGET DU PROGRAMME REDD+

BUDGET DU PROGRAMME		UTILISATION PREVUE DES RESSOURCES (US\$)		
CATEGORIES HARMONISEES	MONTANT (US\$)	Année 1	Année 2	Année 3
1. Frais liés aux effectifs et autres frais de personnel	\$1 110 000,00	\$ 444 000,00	\$ 444 000,00	\$ 444 000,00
2. Fournitures, produits de base et matériaux	\$ 390 000,00	\$ 156 000,00	\$ 156 000,00	\$ 156 000,00
3. Equipements, véhicules et mobilier, amortissement compris	\$ 240 000,00	\$ 240 000,00	\$ 240 000,00	
4. Services contractuels	\$ 120 000,00	\$ 48 000,00	\$ 48 000,00	\$ 48 000,00
5. Voyages	\$ 840 000,00	\$ 336 000,00	\$ 336 000,00	\$ 336 000,00
6. Contreparties des transferts et subventions				
7. Frais généraux de fonctionnement et autres frais directs	\$ 90 000,00	\$ 36 000,00	\$ 36 000,00	\$ 36 000,00
Coûts totaux du programme	\$ 1 260 000,00	\$ 1 260 000,00	\$ 1 020 000,00	\$ 1 260 000,00

8. Frais de gestion -Coûts d'appui indirects	\$ 84 000,00	\$ 63 000,00	\$ 63 000,00	\$ 84 000,00
<b>TOTAL</b>	\$ 1 344 000,00	\$ 1 323 000,00	\$ 1 083 000,00	\$ 1 344 000,00

Le présent budget figurant dans le tableau 3 ci-dessous doit être établi au titre des fonds demandés au Fonds uniquement et être accompagné d'un budget détaillé pour chaque organisation participante, ainsi que pour chaque poste, en fournissant une description du poste et le calcul des coûts.

## 7. Méthodologie

Le processus de rédaction de la politique agricole s'étendra sur trois ans avec comme but de contribuer à effets 1 du Plan d'investissement REDD+. La FAO se propose d'appuyer le Ministère de l'agriculture dans l'élaboration de cette politique agricole, visant le développement durable de l'agriculture et de l'élevage conformément aux objectifs du programme REDD+. Elle attend adopter une méthodologie participative qui implique toutes les parties prenantes clés liées au domaine, notamment les services publics des ministères concernés, société civile, les organisations des producteurs agricoles, les organisations de recherche, les universités, les partenaires techniques et financiers etc., au niveau tant national que provincial.

### *a) Les approches multisectorielle et de Noyau dur<sup>9</sup> privilégiées*

L'approche multisectorielle intégrée sera privilégiée étant donné que le secteur agricole constitue l'un de sept piliers de la Stratégie REDD+. Sous la coordination du Cabinet du Ministre de l'agriculture, la Direction des Études et Planification (DEP) du Ministère de l'Agriculture sera l'élément central pour piloter les travaux multisectoriels du Noyau dur en charge de la formulation de la politique agricole. Il est proposé d'utiliser l'approche Noyau dur, étant donné que cette approche, mis en place par la FAO pour la formulation du PNIA/PDDAA en RDC, a donné des résultats excellents et a permis un pilotage endogène, multisectoriel et participatif du processus ainsi qu'une meilleure appropriation nationale. Une attention particulière sera portée à la coordination avec le Ministère de l'Aménagement du Territoire, afin d'assurer la cohérence de la planification agricole entre les deux programmes.

### *b) Une approche participative effective de l'ensemble de parties prenantes.*

Les mécanismes nationaux de concertation et de coordination sectorielle comme le Groupe Thématique « Agriculture et le Développement-GT-910 » et le « Groupe Inter bailleur d'Agriculture et du Développement Rural- GIBADR » deux Plateformes Multi-Acteurs (PMA) seront mis à contribution pour le dialogue politique visant la formulation et la mise en œuvre de la politique agricole. En associant le groupe thématique 9, il est important de souligner que c'est l'ensemble des acteurs du secteur agricole qui sont associés à la construction de la vision de cette politique agricole durable. La FAO avait déjà mis en contribution ces mécanismes pour faire du processus d'élaboration du PNIA un processus participatif et encourager le dialogue politique dans le secteur dans le but d'améliorer la gouvernance du secteur.

### *c) L'itinéraire du processus d'élaboration*

---

<sup>9</sup>Noyau Dur PDDAA : Structure regroupant une dizaine d'experts issus des Ministères et autres services non étatiques ayant la mission de suivre la mise en œuvre du PDDAA.

<sup>10</sup> Groupe Thématique 9 : Cadre de concertation institué par le Gouvernement et réunissant toutes les parties prenantes concernées par le secteur du secteur agricole.

Le processus d'élaboration de la politique agricole durable orientée vers le Plan d'Investissement REDD+ devra commencer par des consultations au niveau central, provincial et des Territoires avec toutes leurs ETD. A chaque niveau, il sera organisé des fora du secteur agricole entre les experts nationaux (Ministères et structures politico-administratives, organisations paysannes, les populations autochtones, des privés, etc) et les représentants de partenaires techniques et financiers pour définir ensemble une stratégie efficace et efficiente permettant l'élaboration de la politique nationale agricole durable. Ces ateliers auront pour mission : (i) faire le diagnostic du secteur agricole ; (ii) procéder à une analyse critique de toutes les politiques agricoles précédentes ; (iii) analyser le processus REDD+ et de son Plan d'investissement ; (iv) identifier les sources complémentaires de financement dans le cadre du développement sobre en carbone (LEDS). A la lumière des conclusions et recommandations des tables rondes provinciales, des ateliers de validation seront organisés au niveau central pour une mise en commun afin de fournir les conclusions et recommandations finales qui vont guider l'élaboration de la politique nationale agricole durable.

d) Rôles clés des organisations phares du processus

Certaines institutions et structures seront impliquées dans la réalisation de certaines activités du prévues par le processus de mise en place de la politique agricole et élevage durable, selon l'expertise et la spécialité.

- La CEMALA sera reconfigurée et renforcée pour servir d'une plateforme stratégique en charge de pilotage du processus d'actualisation des textes réglementaires du secteur agricole.
- Le GIBADR sera sollicité pour permettre la coordination et la cohérence des actions avec les autres projets qui interviennent dans le domaine de la gouvernance du secteur agricole comme Africa Lead,
- PARRSA du FIDA, Pool de croissance Ouest et Est de la Banque mondiale, etc.
- La SNV : pourra intervenir dans la vulgarisation du référentiel des techniques de base pour la sédentarisation de l'agriculture
- L'INERA, comme institut de recherche dans le secteur agricole sera impliqué dans la mise en œuvre du cahier recherches agricoles;
- La FAO sera en partenariat avec CIRAD pour ce projet et signera un contrat pour les modules de formations sur la modélisation des politiques agricoles. Afin de mettre en œuvre et d'appuyer techniquement le projet, une équipe d'experts spécialisés en Politique Agricole sera mobilisée en RDC pour une période de 2 ans afin d'accompagner les experts Congolais dans la mise en œuvre du projet. Cette équipe sera guidée et s'appuiera sur l'expertise existante au sein de l'équipe du département de politique agricole de la FAO au siège de la FAO à Rome, du bureau régional de la FAO à Accra et du bureau sous régional de la FAO à Libreville.

e) L'implication du législateur et de la haute hiérarchie politique

Il est important de signaler que cette méthodologie implique aussi la commission parlementaire chargée des questions agricoles. Le dialogue avec cette commission aura lieu tout au long de ce processus afin qu'à son terme, cette politique soit coulée en loi adoptée par les deux chambres et promulguée par l'autorité compétente. Aussi, au niveau de la haute hiérarchie, la primature et la présidence seront impliqués afin qu'à chaque étape, le processus ne soit buté au risque de blocage auquel sont confrontés bon nombre de textes légaux et réglementaires, faute d'implication et de participation.

**f) Partage d'information**

Pour assurer une bonne gestion et un bon partage de l'information, le projet appuiera la DEP du Ministère de l'agriculture à disposer des capacités humaines à travers le renforcement de capacités dans les nouvelles techniques de modélisation et d'analyse de politique agricole. D'autre part, la DEP devra disposer d'un site web pour le stockage de toute la documentation relative à tous les projets du secteur agricole. Ce dernier permettra à tous les partenaires d'être informés et surtout de consulter toute la documentation à tout moment que le besoin l'exigera.

La FAO, dans son rôle d'appui au gouvernement, devra s'assurer de la collecte, l'analyse, la dissémination et l'archivage des informations collectées durant le processus et la mise en place de la politique de l'agriculture et élevage durable. Ainsi, tous les produits de connaissance (publications, vidéos, présentations, image, etc.) ainsi que les rapports d'évaluation du programme seront mis à la disposition et partagés en collaboration avec la DEP pour plus de transparence.

**g) Promotion d'approches innovantes**

Des formations sur les nouveaux outils d'aide à la prise de la décision publique en faveur d'une agriculture durable, notamment, les outils d'analyse et d'évaluation quantitative des impacts économiques, sociaux, et environnementaux des politiques seront organisées dans le cadre du projet. Il s'agira, notamment de l'outil MEGC11 pour l'évaluation des impacts économiques et sociaux et de l'outil EX- ACT12 pour l'évaluation des impacts environnementaux c.à.d. évaluer les effets des programmes et projets agricole sur le bilan Carbone. Pour appuyer cette approche, les expériences positives du passé et les résultats de centres de recherches internationaux seront identifiées et mise en contribution.

## 1. Arrangement de gestion et de coordination

a) Gestion opérationnelle

---

<sup>11</sup> MEGC : Modèle d'Equilibre Général Calculable.

<sup>12</sup> EX-ACT :

Comme pour l'ensemble de ses projets/programmes en RDC, le programme d'élaboration de la politique agricole durable sera exécuté et géré de façon directe par la FAO, en collaboration avec les partenaires Gouvernementaux et non-Gouvernementaux pertinents. Afin de réduire les coûts de mise en œuvre du programme, les coûts relatifs à la gestion opérationnelle et administrative seront mutualisés pour tous les programmes gérés par la FAO dans le cadre de l'initiative CAFI. Ainsi, les charges salariales pourront être réduites et des économies d'échelle pourront être réalisées. Par ailleurs, afin de ne pas augmenter les frais de structures et les frais généraux imputables au projet, le choix des partenaires a été fait sur la base des résultats concrets attendus par le présent programme, et ceci en fonction de leurs compétences et domaines d'intervention. Leur nombre est ainsi réduit pour éviter les empilements des frais administratifs.

A titre d'information, l'**Annexe 4** présente (en anglais) les modalités de mise en œuvre utilisées par la FAO.

#### *b) Comité de Pilotage*

Un Comité de Pilotage sera mis en place pour assurer la coordination opérationnelle du programme et pour servir d'interface de planification et de suivi du programme entre le Gouvernement et la FAO. Il fournira des orientations stratégiques quant à la mise en œuvre du projet.

Le Ministère de l'agriculture et élevage exercera les fonctions du président du Comité de pilotage. La FAO assurera la coprésidence. En plus de ces deux structures, il y aura d'autres partenaires qui viendront compléter l'équipe de pilotage. Il s'agit de : un représentant du Ministère de Plan et suivi de la révolution de la modernité, un représentant du Ministère de développement rural, un représentant du Ministère des Mines, un représentant du Ministère des affaires foncières, un représentant de la société civile, un représentant du secteur privé, un représentant de chaque partenaire de mise en œuvre.

Des membres de la DEP et de l'équipe d'appui technique de la FAO et d'autres parties prenantes pourront également y participer en qualité d'observateur, en fonction des besoins. Des représentants d'autres Ministères, des organisations de la société civile, des partenaires techniques et financiers internationaux et du FONAREDD pourront également être invités en qualité d'observateurs actifs, avec l'objectif de renforcer le travail. Le Comité de pilotage se réunira au moins deux fois par an (principalement pour approuver les plans de travail et les budgets annuels), ainsi qu'autant de fois que nécessaire, à la demande d'un de ses co-présidents. Des réunions plus fréquentes (tous les trois mois) seront encouragées en début de programme afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des activités.

Les rôles principaux du Comité de Pilotage sont la coordination institutionnelle et l'orientation stratégique. Ses rôles spécifiques comprendront : l'approbation des plans de travail et budgets annuels ; l'examen et adoption des rapports annuels de progrès ; l'assurance de l'harmonisation du programme avec les priorités nationales de la RDC ; l'analyse des arrangements institutionnels et opérationnels de mise en œuvre, et révision si nécessaire ; la résolution de problèmes dans la mise en œuvre ; et l'adoption d'accords ou décisions pour améliorer la mise en œuvre et l'impact du programme.

Le comité de pilotage et l'identification de ses membres feront l'objet d'une note et décision officielles.

*c) Comité Technique*

Un comité technique sera mise en place pour maximiser la coordination entre la FAO et le Ministère de l'Agriculture d'une part et entre les différents partenaires techniques d'autre part. Ainsi, le comité technique organisera des réunions mensuelles, co-présidées par le MAPE et la FAO, pour rassembler tous les partenaires afin de discuter et statuer sur les enjeux techniques et afin de définir les activités prioritaires pour l'atteinte des objectifs et la production des livrables selon les jalons identifiés dans la lettre d'intention. Les décisions du Comité Technique seront exécutoires par l'ensemble des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux impliqués dans la mise en œuvre de la formulation du document de politique nationale.

*d) Assistance Technique FAO*

Afin de mettre en œuvre et d'appuyer techniquement le projet, une équipe d'experts spécialisés dans l'élaboration des politiques sera mobilisée en RDC pour une période de 3 ans afin d'accompagner les experts nationaux dans la mise en œuvre du projet. Cette équipe sera guidée et s'appuiera sur l'expertise existante au sein de la Division des Politiques de la FAO à Rome, notamment celle du Programme ONU-REDD et autres.

L'assurance qualité du projet sera faite par le responsable technique principal (LTO – Lead Technical Officer) du projet, spécialiste en élaboration des politiques et basé au siège de la FAO à Rome. Les charges financières du LTO ne seront pas prises en charge par le présent projet mais plutôt par les fonds propres de la FAO.

Les travaux menés feront également l'objet d'un appui technique continu des experts de la FAO basés à Rome et au niveau des bureaux décentralisés (Accra, Libreville). Les experts de la FAO seront ainsi mobilisés pour apporter leur connaissance et leur expérience pour la mise en œuvre du présent projet.

Avec l'appui de la DEP, la FAO pourra pleinement coordonner les activités au jour le jour et assurer la production des livrables en temps et en heure. La FAO se porte donc entièrement responsable de la production des résultats selon le calendrier et les jalons indiqués dans la lettre d'intention signée entre la RDC et l'Initiative CAFI. Par ailleurs, dans l'éventualité peu probable où des retards imprévus seraient causés par une incapacité des partenaires à livrer les résultats attendus, la FAO s'engagera à livrer le travail par le biais de ses propres techniciens.

*e) Coordination avec les partenaires*

Le projet utilisera une approche multipartenaire pour rassembler l'ensemble des acteurs autour d'un projet commun et pour assurer la mise en œuvre de toutes les activités selon le calendrier et les jalons identifiés dans la lettre d'intention.

La coordination entre les différents partenaires a déjà été initiée par la FAO lors de la rédaction/validation du Plan d'Action pour la mise en œuvre du SNSF en 2014. Cette collaboration s'est maintenue dans le cadre de l'appui technique et financier du Programme ONU-REDD avec l'instauration de réunions de coordination régulières rassemblant tous les partenaires techniques autour de la DIAF. Ces réunions seront maintenues car elles sont essentielles au renforcement des collaborations et sont donc prévues tout au long de la mise en œuvre du programme.

Dans le cadre de l'initiative CAFI, la FAO propose de créer un Comité Technique pour rassembler l'ensemble des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux et discuter d'enjeux méthodologiques d'importance commune. Outre les discussions techniques, l'objectif sera de renforcer la collaboration entre les partenaires et de faire le point sur l'état d'avancement des différents piliers du SNSF ainsi que sur les livrables prévus dans le cadre du CAFI. Le Comité Technique sera convoqué et co-présidé conjointement par la FAO et le MAPE une fois par trimestre ou une fois par mois selon les besoins. Ses décisions seront exécutoires pour l'ensemble des partenaires de la politique agricole durable.

Enfin, conformément aux protocoles d'accord habituellement passés entre la FAO et ses partenaires, chaque partenaire, sous la coordination de l'équipe du projet de la FAO, agira conformément aux termes de référence convenus d'un commun accord.

#### *f) Rôles et responsabilités des partenaires*

Selon ses propres règles et procédures, la FAO est ultimement responsable de l'atteinte de l'ensemble des résultats mentionnés dans le Programme, notamment parce que ce projet sera mis en œuvre de « façon directe » par la FAO. S'il est vrai que la FAO travaillera étroitement en collaboration avec des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux pour la réalisation de certains livrables, la FAO prendra ultimement les moyens nécessaires, incluant l'utilisation de ses propres experts ou l'embauche d'experts ou de structures externes, pour finaliser la livraison du travail advenant qu'un partenaire ne respecte pas ses propres engagements. Ainsi, la FAO se porte entièrement responsable et pleinement garante de la production des résultats selon les délais impartis.

Le partage des rôles avec les partenaires a été discuté durant la phase de préparation du projet et l'attribution des responsabilités de chacun s'est faite de manière concertée. Les interventions de chaque partenaire ont été identifiées en fonction à la fois de leurs expertises mais également de leurs zones d'intervention privilégiées. Deux missions d'échanges ont été préalablement réalisées et un contact permanent s'est par la suite instauré lors du développement du document de programme. Ainsi, en accord avec les différents partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux et conformément aux arrangements institutionnels existants, le tableau suivant présente les rôles et responsabilités des différents partenaires.

**Tableau 1. Rôles et responsabilités des partenaires**

Partenaire	Rôles	Responsabilités	Budget alloué
DEP	Coordination du processus de formulation du document de politiques agricoles et des textes réglementaires	Coordination et gestion du processus	\$ 714 400
INERA	Elaboration du cahier de recherche	Diagnostique et rédaction du cahier	\$ 162 370
CEMALA	Elaboration des textes légaux	Elaboration des textes réglementaires	\$ 777 768
Secteur Privé	Contribution aux ateliers en qualité d'observateur actif	Contributeur des textes réglementaires et politique agricole	0
Société Civile Paysanne	Création d'un réseau des syndicats agricoles	Plaidoyer et groupe de pression	\$ 196 000

Les partenaires s'engageront envers la FAO sur l'atteinte des résultats via des Protocoles d'Accord légalement contraignants et c'est indépendamment de l'origine des fonds (fonds CAFI via protocoles d'accord ou fonds propres). Par ailleurs, la FAO pourra résilier ces ententes si les partenaires ne livrent pas les résultats en temps et en heure ; le cas échéant, la FAO se réserve le droit de trouver une solution alternative.

A noter que tous les produits à livrer pour respecter les jalons, qu'ils soient traités par les partenaires ou directement par la FAO, sont sous la responsabilité directe de la FAO.

## 8. Faisabilité, gestion des risques

### a) Faisabilité

Pour assurer la faisabilité et garantir les résultats du projet, la note conceptuelle avait fait l'objet des consultations et des concertations préalables avec la partie nationale constituée principalement des membres du cabinet du Ministre de l'agriculture, la DEP/MAPE et la FAO. Pour tenir compte de la Décentralisation, une mission conjointe s'est rendu dans la province du Kwilu pour discuter du projet avec les autorités provinciales et les acteurs locaux. Les consultations ont été également conduites avec les autorités provinciales de l'Équateur, Sud-Ubangi et Mongala pour s'assurer de la faisabilité du programme.

Les résultats attendus et les détails de toutes les activités ont fait l'objet de discussions techniques avec les partenaires techniques ainsi que les experts de la Division des Politiques

Agricoles de la FAO. pour s'assurer de leur faisabilité techniques, au regard des expériences conduites non seulement au niveau de l'Afrique centrale mais aussi au niveau global.

Le dialogue avec les autorités provinciales et les acteurs locaux dans leur diversité initie déjà le processus d'appropriation du projet. Par ailleurs, tout au long du processus d'élaboration de cette politique agricole pour la RDC, le souci de durabilité est transversal dans tous les concepts et les actions programmées. Cette agriculture durable est bien comprise comme celle qui (i) est pensée pour les générations actuelles et futures et donc qui garantit l'atténuation et l'adaptation des populations aux effets du changement climatique ; (ii) garantit la préservation de l'environnement et (iii) assure une équité économique et (iv) améliore le niveau de vie social par la création de co-bénéfices.

*b) Gestion environnementale et social : Risques et mesures d'atténuation*

**- Gestion Environnementale et sociale**

Le programme sera mis en œuvre directement par la FAO et sera exécuté avec les services de l'Etat ayant pour mandat la définition et la mise en œuvre des politiques agricoles, à savoir la DEP/MAPE.

Les différentes parties prenantes au processus seront impliquées dans les différentes activités, non seulement au niveau central mais aussi, au niveau des activités à mener dans les provinces. L'aspect du genre fera l'objet d'une attention particulière tout au long de la mise en œuvre du programme.

Le projet apporte des solutions en rapport avec les pratiques et techniques agricoles non respectueuses de l'environnement cause direct de la déforestation et la dégradation des forêts. La formulation et la mise en œuvre de la politique agricole durable se fera dans les respects des principes et actions retenus par le programme REDD+ et selon l'engagement du Gouvernement tels qu'exprimée à la troisième communication nationale pour réduire les émissions jusqu'à 17% d'ici 2030.

Dans le cadre du projet, un renforcement des capacités des agents de la DEP sur l'usage de l'EX-ACT ; un outil permettant de mesurer les impacts environnementaux des projets du secteur de l'agricoles, Pêche et Elevage. Avec la mise en œuvre de la politique agricole durable, les agents et fonctionnaires de la DEP à évaluer les effets environnementaux de tout projet agricole.

*- Risques et mesures d'atténuation.*

Le projet, au cours de la période de mise en œuvre, est exposé à un risque important qu'est l'incertitude politique. En effet, suite à le non organisation des élections dans le délai, le

pays pourrait connaître une instabilité politique qui entrerait la mise en œuvre de la politique agricole durable.

Les principaux risques potentiels du programme sont identifiés dans la matrice des risques ci – après :

**Tableau 2. Matrice des risques.**

Risque No.	Description du risque	Impact H, MH, ML or L	Probabilité [estimation: H, MH, ML or L]	Classement (Red /Amber/ Green)*	Actions pour atténuation	Responsable	Date cible
1	Faible implication des autorités politiques (central, provincial, ETD) et des communautés locales au projet	MH	MH	**	Implication dès le début des autorités politiques (central, provinciales et des services représentant la DEP au niveau provincial qu'est les BEP (Bureau d'Etude et planification) à toutes les étapes du projet. Partages permanent des informations et des rapports d'activités du projet	DEP	
2	Incertitude politique liée à la situation politique (période électorale de 2016 pour la RDC) et possibilité de changement au niveau du Gouvernement.	H	MH	**	Mise à disposition de techniciens dédiés à la mise en œuvre du projet à la DEP	DEP	
3	Le déploiement pour la mise en œuvre du projet est retardé ou n'est pas effectué dans les délais nécessaires.  Procédures d'achat et d'acquisition de matériels impactant et regardant la mise en œuvre du projet.	MH	MH	*	Le processus de recrutement de tous les techniciens et personnels du projet sera lancé dès réception de la réponse du CAFI, n'attendant pas ainsi la disponibilité des fonds  Une identification de tous les matériels à acquérir et un plan d'achat sera réalisé dès le début du projet. Les procédures d'achat seront lancées par anticipation.	FAO	
4	Les ressources humaines disponibles ne sont pas techniquement adéquates pour une mise en œuvre effective et efficace de la politique agricole	ML	ML	*	La FAO mettra à contribution ses compétences techniques afin de pouvoir mettre en place le personnel du projet (renforcement de capacité accru au début de la mise en œuvre du projet)	FAO	

\*\* : Risque modéré

\* : Risque faible

Une attention particulière sera observée pour le suivi de ces risques afin de ne pas entraver ou retarder la mise en œuvre du Projet.

### Gestion des conflits

Le mécanisme de gestion des conflits pour le seul processus REDD+ de la RDC n'étant pas encore en place, les mécanismes de gestion de conflits officiels usités au niveau national seront utilisés (mobilisation des autorités locales, médiations, et si le conflit ne peut pas être géré localement, la gestion du conflit auprès du tribunal pourrait être envisagée et réalisée). Toutefois, dès le mécanisme de gestion des conflits national pour la REDD+ validé, le présent programme s'alignera et utilisera avec ledit mécanisme pour tout conflit potentiel pouvant émerger lors de sa mise en oeuvre.

Pour tout conflit impliquant la FAO, le plaignant devra soumettre sa requête auprès de l'équipe technique et de gestion du programme à : [FAO-CD@fao.org](mailto:FAO-CD@fao.org)

Si le plaignant ne reçoit pas un accusé de réception de sa requête dans un délai de sept jours ouvrables, il pourra la faire parvenir à l'adresse suivante: [FAO-SFC@fao.org](mailto:FAO-SFC@fao.org)

Lorsque le conflit n'a pas pu être géré par l'équipe de gestion technique du programme ou au niveau du bureau régional de la FAO, les intervenants peuvent déposer une plainte auprès du Bureau de l'Inspecteur général (OIG) de la FAO qui en effectuera un examen indépendant.

Téléphone : (+39) 06 570 54884

Par email [inspector-general-office@fao.org](mailto:inspector-general-office@fao.org)

Par courrier : Office of the Inspector General  
Food and Agriculture Organization of the United Nations  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome, Italy

Ces mécanismes de gestion de conflits ne sont pas encore connus des parties prenantes mais feront partie intégrante des informations qui leur seront mises à disposition lors des différentes consultations, concertations, renforcement de capacité et transfert d'information au niveau local. Le contenu du plan de consultation, de concertation et de communication prendra ainsi en considération cette thématique.

### Pérennité des résultats

La pérennité des résultats est garantie, entre autres, par:

- Le fort engagement et la volonté forte de la partie gouvernementale de mettre en oeuvre les activités présentées dans le présent programme ;
- L'identification de tous les résultats et des activités développées dans le présent programme en étroite concertation avec la partie nationale, de sorte que les activités répondent vraiment aux besoins de la partie nationale ;
- L'intensité des activités liées au renforcement de capacités sur différents aspects techniques et en termes de matériels, devant ainsi permettre à la partie nationale de recevoir toutes les

connaissances nécessaires pour poursuivre les activités de suivi au delà de la mise en œuvre du programme ;

- L'implication de plusieurs partenaires nationaux, selon leurs axes d'intervention privilégiés afin de faire bénéficier la partie nationale de plusieurs catégories d'expertise ;
- La valorisation des résultats du présent programme et la diffusion continue, automatisée et permanente des résultats, devant ainsi aller au-delà de la période prévue du programme ;
- La volonté d'impliquer directement les autorités provinciales dans les activités, non seulement au niveau du terrain mais au niveau des échanges nationaux ;
- La volonté d'impliquer directement les communautés locales notamment dans les activités de terrain.

## **9. Gestion environnementale et sociale : risques et mesures d'atténuation**

Le projet sera mis en œuvre directement par la FAO et certaines tâches seront exécutées avec les services de l'Etat ayant pour mandat la définition et la mise en œuvre des politiques agricoles, à savoir la DEP/MAPE. Les différentes parties prenantes au processus seront informées et autant que possible impliquées dans les différentes activités, non seulement au niveau central mais au niveau des activités à mener dans les provinces. L'aspect du genre fera l'objet d'une attention particulière tout au long de la mise en œuvre du programme. La formulation et la mise en œuvre de la politique agricole respecteront scrupuleusement les directives de la FAO en matière de sauvegarde environnementale et sociale. Lors de la formulation du projet du document de projet, une étude d'impact environnemental et social est programmée et sera réalisée afin d'identifier les mesures d'atténuation. Cette étude permettra de mieux cerner les potentiels impacts négatifs du programme pour pouvoir les limiter, et ceci non seulement sur l'environnement et les ressources naturelles mais aussi sur les communautés locales.

### Engagement des parties prenantes

Le programme mis en œuvre directement par la FAO sera exécuté avec les services de l'Etat ayant pour mandat la mise en place du SNSF, à savoir la DDD et la DIAF du MECNDD.

Les différentes parties prenantes au processus seront informées et autant que possible impliquées dans les différentes activités, non seulement au niveau central mais au niveau des activités à mener dans les provinces. L'aspect du genre fera l'objet d'une attention particulière tout au long de la mise en œuvre du programme.

### Risques et mesures d'atténuation

L'identification des risques est détaillée dans la section précédente.

Au regard de la grille de caractérisation socio-environnementale du programme (voir [Annexe 6](#)), une étude d'impacts sociaux et environnementaux du programme ne s'avère pas être indispensable pour le présent programme.

## 10. Contrôle, évaluation et information

Des missions d'appui-conseil technique et opérationnel de l'équipe FAO du siège pourront être menées afin d'assister dans la mise en œuvre des activités et d'en assurer sa qualité. Une évaluation à mi-parcours (24 mois) pourra être conduite afin d'analyser les progrès du projet et introduire des révisions ou des corrections si nécessaire. Cette évaluation indépendante devra être commissionnée sur base d'une demande du Comité de pilotage si nécessaire. Une évaluation finale indépendante sera menée en fin de projet. Elle visera à évaluer les résultats du projet et à en déterminer les effets et les impacts, y compris la viabilité. Elle devra permettre d'analyser les progrès atteints dans le développement des capacités nationales et d'évaluer la qualité et la pertinence des programmes nationaux et du programme régional. L'évaluation finale aura deux objectifs principaux : i) donner la preuve des résultats afin de satisfaire aux prescriptions relatives à l'obligation de rendre des comptes, et ii) promouvoir l'apprentissage, la formulation de commentaires et le partage des connaissances par le biais des résultats obtenus et des enseignements tirés entre les partenaires. L'évaluation finale, qui adoptera une approche consultative et transparente avec les parties prenantes internes et externes au projet, devra adhérer aux normes du Groupe de l'Evaluation des Nations Unies (UNEG), et notamment aux principes d'impartialité, d'indépendance, de qualité, de transparence, de consultation et d'éthique. La robustesse, la clarté, la cohérence, le réalisme et la qualité technique devront également guider les analyses. Le projet sera évalué de manière critique par le biais de critères internationalement acceptés, à savoir la pertinence, l'efficacité, l'impact et la durabilité. En accord avec le nouveau cycle de projet de la FAO, et compte-tenu de la nature du projet, l'évaluation portera en particulier sur la gestion axée sur les résultats et le renforcement des capacités, tant à l'échelle des pays qu'à l'échelle régionale. Pour cette évaluation finale, un montant de 50 000 USD a été prévu dans le budget du projet et elle sera lancée au moins 6 mois avant la fermeture du programme. Le projet sera soumis à l'audit interne de la FAO qui se déroule pour tous les projets FAO une fois l'an.

## Plan de suivi-évaluation

Impact :	(i) La RDC est dotée d'une Politique Agricole Nationale orientée vers REDD+ (respectueuse des forêts) opérationnelle						
Indicateurs	Moyens de vérification				Utilisation des informations		Remarques
	Sources des données	Méthode de collecte	Responsabilité	Fréquence de collecte	Bureau FAO	Bureau Pays	
<b>Effet 1 : Le pays est doté d'une politique Nationale Agricole pour orienter toute action dans le secteur</b>							
- Le diagnostic actualisé sur les enjeux et les opportunités et établi	Document du diagnostic	Rapport	FAO, DEP, Consultants	Une fois 1 <sup>er</sup> trimestre année I	Opération	Programme,	
Démarrage du processus de formulation de la politique Nationale Agricole durable	Atelier de démarrage et Rapport	Rapport	FAO, DEP, Partenaires, OP et Consultant	Une fois au 2 <sup>e</sup> trimestre de l'année I	Opération	Programme,	
- Identification des questions spécifiques, priorités et stratégies et des actions possibles	Ateliers d'identification et Rapport	Rapport	FAO, DEP, BEP et Consultant Unions Locales	Une fois en provinces du 2 <sup>e</sup> trimestre au 3 <sup>e</sup> trimestre année I	Opération	Programme,	
- Rédaction du document de politique Agricole	Première mouture du document de la Politique Agricole Nationale durable	Rapport. Compte rendu et Document de la politique	FAO, DEP, BEP Consultants. OP et partenaires	Une fois au 4 <sup>e</sup> trimestre de l'année I	Opération	Programme,	
- Vérification et validation de l'énoncé de la Politique Agricole Nationale	Atelier de vérification et de validation 1 <sup>er</sup> Texte officielle de la politique	Rapport. Compte rendu et Document de la politique	FAO, DEP, BEP Consultants. OP et partenaires	Une fois au 1 <sup>er</sup> trimestre année II	Opération	Programme,	
- Activités de plaidoyer pour l'adoption de cette politique Agricole Nationale par les législateurs	Lobbying au niveau du parlement et du Senat	Plan de plaidoyer, Comptes rendus	FAO, DEP, BEP Consultants. OP et partenaires	Continue à partir du 1 <sup>er</sup> trimestre année II	Opération	Programme,	
<b>Résultat 1 : Un document de politique nationale agricole durable est adopté</b>							
- Nombre des consultations sur le diagnostic et l'étendue du territoire couvert	Document du diagnostic	Rapport de la consultation	FAO, DEP	Chaque année	Opération	Programme,	
- Nombre d'enjeux et opportunités identifiés	Document du diagnostic	Rapport de la consultation	FAO, DEP	Chaque année	Opération	Programme	
- Document de Diagnostic	Document du Diagnostic	Rapport de la consultation	FAO, DEP et Consultant				
- Document de Diagnostic actualisé et partagé avec les partenaires et les OP	Document du diagnostic actualisé	Rapport de l'atelier de démarrage	FAO, MAPE	Première année seulement	Opération	Programme	
- Draft de la politique agricole rédigé	Rapport des experts /	Evaluation	FAO, DEP, Experts,	Première année	Opérations	Programme	

	partenaire, bénéficiaires		Partenaires	seulement			
- Enoncé de la politique nationale vérifié et validé	Rapport du forum Experts/ partenaires,	Evaluation	FAO, Consultant, Partenaires	Chaque 6 mois	Opérations	Programme	
- Nombre de réunions organisées avec au parlement et dans les structures de la FAO ou de la DEP.	Rapport des réunions/ partenaire, OP	Evaluation	FAO, Consultant, Partenaires	Chaque 3 mois	Opérations	Programme	
- Adoption du texte de la Politique Agricole par le parlement et le Sénat pour une promulgation sous forme d'une loi	Rapport débats et délibérations Parlement et Sénat.	Evaluation	FAO, DEP, les Partenaires et les OP	Pendant la 3 <sup>e</sup> année au plus tard	Opération	Programme	
<b>Effet 2 : La Politique Agricole respectueuse de l'environnement et la loi agricole sont applicables car les mesures d'application sont décrétées, arrêtées ou éditées et la vulgarisation est faite</b>							
- Production des textes réglementaires et de mesures d'application	Les rapports et le recueil de textes réglementaires	Document des textes réglementaire rapport	FAO, DEP, CEMALA,	Du 1 <sup>er</sup> trimestre année I au 2 <sup>e</sup> trimestre année II	Opération	Programme	
- Ion Adoption des textes réglementaires	Atelier d'adoption Rapport	Document adopté et rapport	FAO, DEP, CEMALA,	Une fois en 2 <sup>e</sup> trimestre de l'année II	Opération	Programme	
- Les Edits provinciaux sont élaborés	Comptes rendus des assemblées provinciales ; Rapport ; les textes des édits	Evaluation	FAO, DEP, CEMALA, Fédérations provinciales OP	Du 2 <sup>e</sup> au 3 <sup>e</sup> trimestre de l'année II	Opération	Programme	
- Vulgarisation et sensibilisation sur les textes réglementaires de la Politique Agricoles nationales	Rapport, Supports utilisés	Enquêtes/ Evaluation	FAO, DEP, CEMALA, Fédérations provinciales OP	En province au 3 <sup>e</sup> trimestre de l'année II	Opération	Programme	
<b>Résultat 2 : Des textes Réglementaires nationaux agricoles et d'élevage orientés vers la mise en application de la politique agricole durable sont adoptés</b>							
- Nombre de textes réglementaires orientés REDD+ produits	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, la CEMALA et les OP	Pendant la 1 <sup>ère</sup> année et la moitié de la 2 <sup>e</sup> .	Opération	Programme	
- Nombre d'ateliers provinciaux organisés pour l'adoption des textes réglementaires	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, la CEMALA et les OP	Pendant le 2 <sup>e</sup> trimestre de la 2 <sup>e</sup> année	Opération	Programme	

- Nombre d'édits provinciaux produits sur la Politique Agricole Orientée REDD+	Rapports des Assemblées provinciales, Partenaires et experts	Evaluation	FAO, DEP, la CEMALA et les OP	Pendant 6 mois 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> trimestres de l'année II	Opération	Programme	
- Nombre de campagnes de vulgarisation de la Politique Agricole durable conduites dans les provinces	Rapports MAPE Provinciaux, partenaires et Experts	Evaluation	FAO, DEP, la CEMALA et les OP, BEP	3 <sup>e</sup> trimestre de l'année II	Opération	Programme	
- Nombre d'agriculteurs touchés par ces campagnes	Rapports, MAPE Provinciaux, Unions et Fédérations OP	Evaluation	FAO, DEP, la CEMALA et les OP, les BEP	3 <sup>e</sup> trimestre de l'année II	Opération	Programme	
<b>Effet 3 : La province et le niveau national ont des compétences et des outils nécessaires pour mener à bien tout le travail relatif à la Politique Agricole Durable</b>							
- Des outils de modélisation et d'analyse quantitative pour informer une prise de décision sont disponible en province et au niveau national	Formation, rapport de renforcement des capacités	Evaluation	FAO, DEP et Consultant Université de Laval au Canada	1 <sup>er</sup> et 4 <sup>e</sup> trimestres de l'année II	Opération	Programme	
- Les réseaux de syndicats agricoles sont renforcés dans leurs rôles de défense des intérêts des agriculteurs.	Rapport de plaidoyer	Evaluation	FAO, DEP, Consultant, Unions locales et Fédérations provinciales	Continue du 2 <sup>e</sup> trimestre de l'année II	Opération	Programme	
<b>Résultat 3 : La Capacité en matière des politiques agricoles ainsi que les instruments appropriés sont disponibles aux niveaux national et provincial</b>							
- Nombre d'outils mis en place ;	Rapport, partenaires, Experts	Contrat avec l'Université LAVAL	FAO, DEP	1 <sup>er</sup> Trimestre et 4 <sup>e</sup> trimestre de l'année II	Opération	Programme	
- Nombre de techniciens du niveau national recrutés et formés sur les systèmes de modélisation	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP	1 <sup>er</sup> Trimestre et 4 <sup>e</sup> trimestre de l'année II	Opération	Programme	
- Nombre de projets et de partenaires ayant accepté la modélisation de leurs projets et programmes par les outils disponibles	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP et partenaires	Continue	Opération	Programme	
- Nombre de discussions et débats sur les leçons apprises organisés	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP et partenaires	Continue	Opération	Programme	
- Nombre de recyclage ou de perfectionnements organisés	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP et partenaires	3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> année	Opération	Programme	

- Nombre des paysans participants à l'atelier sur la formulation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques agricoles	Rapport, partenaires, Experts, OP	Evaluation	FAO, DEP, BEP, partenaires et Fédérations provinciales	3 <sup>e</sup> Trimestre de l'année II au 4 <sup>e</sup> trimestre de l'année III.	Opération	Programme	
- Nombre d'unions ou d'OP avec les documents officiels suite à appui du projet	Rapport BEP, OP	Evaluation	FAO, DEP, BEP et Fédérations provinciales	A partir du 3 <sup>e</sup> Trimestre de l'année II	Opération	Programme	
- Nombre des voyages d'échanges organisés sur le rôle de la société civile paysanne dans la formulation et la mise en œuvre des politiques agricoles durables.	Rapport, partenaires, Experts et OP	Evaluation	FAO, DEP, BEP, partenaires et Fédérations provinciales	A partir du 3 <sup>e</sup> Trimestre de l'année II	Opération	Programme	
<b>Effet 4 : Une agriculture durable et respectueuse de la forêt peut être pratiquée en province car tous les outils de la sédentarisation de l'agriculture sont disponibles</b>							
- Les bonnes pratiques sont identifiées	Recueil de bonnes pratiques, Rapport	Evaluation	FAO, DEP, BEP, partenaires, Unions locales et Fédérations provinciales	Du 1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> trimestre année I	Opération	Programme	
- Première mouture du référentiel technique et validation	Le document du référentiel et l'atelier de validation	Evaluation	FAO, DEP, BEP, partenaires, Unions locales et Fédérations provinciales	Une seule fois au 3 <sup>e</sup> trimestre année I	Opération	Programme	
- Le référentiel technique est diffusé	Les supports utilisés pour la diffusion	Evaluation	FAO, DEP, BEP, partenaires et Fédérations provinciales	Au 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> trimestre année I	Opération	Programme	
- Des outils incitatifs	Rapport d'études, opérationnalisation de FONADA	Evaluation	FAO, DEP, BEP, partenaires et Fédérations provinciales	Continue du 3 <sup>e</sup> trimestre année I	Opération	Programme	
<b>Résultat 4 : Un référentiel technique de base pour la sédentarisation de l'agriculture est disponible</b>							
- Nombre de bonnes pratiques identifiées et codifiées dans le cahier technique	Rapport, partenaires, Experts, OP	Evaluation	FAO, DEP, BEP, INERA partenaires et Fédérations provinciales	Du 1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> Trimestre de l'année I	Opération	Programme	
- Cahier technique validé	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP, INERA partenaires et Fédérations provinciales	3 <sup>e</sup> Trimestre de l'année I	Opération	Programme	

- Nombre d'écoles, d'universités, d'unions d'OP les services de vulgarisation ont atteints	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP, INERA partenaires et Fédérations provinciales	3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> Trimestre de l'année I	Opération	Programme	
- Nombre d'outils incitatifs en faveurs des bonnes pratiques	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP, partenaires et Fédérations provinciales	Continue à partir du 2 <sup>e</sup> Trimestre de l'année I	Opération	Programme	
- Nombre de partenaires qui sont intéressés par la mise en œuvre du FONADA	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP, partenaires et Fédérations provinciales	Continue à partir du 2 <sup>e</sup> Trimestre de l'année I	Opération	Programme	
<b>Effet 5 : Tous les besoin de recherche sont rassemblés pour soutenir la Politique Agricole Nationale</b>							
- Collecte des données	Rapport consultation et recueil des données	Evaluation	FAO, DEP, INERA, Unions locales	3 <sup>e</sup> trimestre année I au 2 <sup>e</sup> trimestre année II	Opération	Programme	
- Cahier de recherches complémentaires est écrit et validé	Rapport de consultation	Evaluation	FAO, DEP, INERA	Une fois au 2 <sup>e</sup> trimestre de l'année II	Opération	Programme	
- Diffusion du cahier de recherches complémentaires	Supports de diffusions	Evaluation	FAO, DEP, INERA	Continue au 2 <sup>e</sup> trimestre de l'année II	Opération	Programme	
<b>Résultat 5 : un cahier de recherches identifiant des besoins de recherches complémentaires pour soutenir la politique nationale agricole durable est disponible</b>							
- Nombre de données collectées pour alimenter le cahier de recherche	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP, INERA partenaires et Fédérations provinciales	Du 2 <sup>e</sup> trimestre année I au 2 <sup>e</sup> trimestre année II	Opération	Programme	
- Cahier de charges élaboré	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP, INERA partenaires et Fédérations provinciales	2 <sup>e</sup> trimestre année II	Opération	Programme	
- Nombre de province où le cahier de charge est diffusé	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP, INERA partenaires et Fédérations provinciales	Continue à partir du 2 <sup>e</sup> trimestre année II	Opération	Programme	

-							
<b>Effet 6 : les connaissances sur les modèles agricoles durables éprouvés sont partagées</b>							
- Matériels et techniques pour analyser et traiter les données collectées sont disponibles	Bon de commande et bon de réception Rapport	Enquête/Evaluation	FAO, DEP,	Une fois au 4 <sup>e</sup> trimestre de l'année I	Opération	Programme	
- Les outils de diffusion des connaissances et des fiches de terrain sont disponibles	Rapport de validation des méthodologies	Les supports Evaluation	FAO, DEP,	Du 4 <sup>e</sup> trimestre de l'année I au 1 <sup>er</sup> trimestre de l'année II	Opération	Programme	
- Le portail de la DEP est à jour et opérationnel	Rapport et consultation ou de fréquentation	Evaluation	FAO, DEP,	Continue du 1 <sup>er</sup> trimestre de l'année II	Opération	Programme	
- La DEP a un personnel technique compétent	Rapports de formations	Evaluation	FAO, DEP,	Du 3 <sup>e</sup> au 4 <sup>e</sup> trimestre de l'année I	Opération	Programme	
- Un réseau d'échange entre les BEP pour capitaliser les connaissances et les innovations	Rapports des échanges et les innovations partagées	Evaluation	FAO, DEP,	Du 1 <sup>er</sup> au 2 <sup>e</sup> trimestre de l'année II	Opération	Programme	
- Les informations sont centralisées, traitées, analysées.	Rapport	Evaluation	FAO, DEP,	Continue du 1 <sup>er</sup> trimestre de l'année II	Opération	Programme	
- Des bulletins semestriels sont diffusés.	Les bulletins et autres supports	Evaluation	FAO, DEP,	Continue du 1 <sup>er</sup> trimestre de l'année II	Opération	Programme	
<b>Résultat 6 : un système de capitalisation des connaissances acquises sur les modèles agricoles durables expérimentés, ainsi que les outils de leur diffusion permanente sont disponibles</b>							
- Nombre et type de matériel acquis pour analyser et traiter les données collectées	Bon de commande bon de réception , Experts	Enquête /Evaluation	FAO, DEP, INERA partenaires	4 <sup>e</sup> trimestre année I	Services Achat et Opération	Programme	
- Nombre et type d'outil de diffusion développés	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, INERA	4 <sup>e</sup> trimestre année I et 1 <sup>er</sup> trimestre	Opération	Programme	

			partenaires	année II			
- Nombre de fois par semestre les informations sont rendues disponibles sur le portail	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP, INERA partenaires	Continue à partir du 1 <sup>er</sup> trimestre année II	Opération	Programme	
- Nombre d'agent de la DEP recrutés	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP, partenaires	3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> trimestres année I	Opération	Programme	
- Nombre de formations suivies par les agents recrutés par la DEP	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, partenaires	3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> trimestres année I	Opération	Programme	
- Type de canaux et nombre de communication entre les agents DEP et BEP	Rapport, partenaires, Experts	Enquêtes/Evaluation	FAO, DEP, BEP, partenaires	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> trimestres année II	Opération	Programme	
- Nombre d'innovations agricoles les techniciens ont partagées	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP, INERA partenaires et Fédérations provinciales	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> trimestres année II	Opération	Programme	
- Nombre d'informations centralisées, traitées et mises à disposition	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP, INERA partenaires et Fédérations provinciales	Continue à partir du 1 <sup>er</sup> trimestre année II	Opération	Programme	
- Nombre des bulletins trimestriel diffusés	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation (les Bulletins, les autres supports,...)	FAO, DEP, BEP, INERA partenaires et Fédérations provinciales	Continue à partir du 1 <sup>er</sup> trimestre année II	Opération	Programme	
<b>Effet : 7 Les terres de vocation agricoles sont identifiées connues bornées et sécurisées</b>							
- Le cadastre est équipé avec tous les matériels nécessaires pour le travail	Bon de commande et bon de réception	Enquête/Evaluation	FAO, DEP, MINAGRI provincial, Affaires foncière et Fédérations paysannes	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> trimestre de l'année I	Services d'achats Opération	Programme	
- 5 postes sentinelles sont créés en territoires de Kwilu	Rapport d'installations et de formation	Evaluation	FAO, DEP, MINAGRI provincial, Affaires foncière et Fédérations paysannes	Une fois au 3 <sup>e</sup> trimestre de l'année I	Opération	Programme	
- La base des données des exploitations agricoles est constituée	Rapport	Rapport/ compte rendu	FAO, DEP, MINAGRI provincial, Affaires foncière et Fédérations paysannes	4 <sup>e</sup> trimestre année I	Opération	Programme	

- Les exploitations industrielles, commerciales et communautaires de provinces sont identifiées et cartographiées	Rapports	Cartes	FAO, DEP, MINAGRI provincial, Affaires foncière et Fédérations paysannes	3 <sup>e</sup> trimestre année I au 1 <sup>er</sup> trimestre année III	Opération	Programme	
- Mesurage et bornage de ces exploitations sont faits	Rapports	Plans	FAO, DEP, MINAGRI provincial, Affaires foncière et Fédérations paysannes	Di 1 <sup>er</sup> trimestre année II au 2 <sup>e</sup> trimestre année III	Opération	Programme	
- Base géo référencée des permis d'exploitation agricoles et les données juridiques y afférents est faite	Plans	Rapport comptes rendus	FAO, DEP, MINAGRI provincial, Affaires foncière et Fédérations paysannes	Continue du 2 <sup>e</sup> trimestre année II	Opération	Programme	
- Une plateforme interactive de visualisation du cadastre agricole aux niveaux provincial et national est faite	Rapports	Base de données accessible sur PC	FAO, DEP, MINAGRI provincial, Affaires foncière et Fédérations paysannes	Continue du 3 <sup>e</sup> trimestre année I	Opération	Programme	
- Sécurisation juridique des sites agricoles identifiés	Rapports, descentes sur terrain rapport avec le foncier local et Minagri	Titre de propriété ou d'occupants	FAO, DEP, MINAGRI provincial, Affaires foncière et Fédérations paysannes	Continue du 1 <sup>er</sup> trimestre année II	Opération	Programme	
- Les capacités des animateurs de cadastre renforcées	Rapport de formations, les modules	Evaluation	FAO, DEP, MINAGRI provincial, Affaires foncière et Fédérations paysannes	Continue du 1 <sup>er</sup> trimestre année	Opération	Programme	
- Vulgarisation du cadastre agricole auprès des parties prenantes	Ateliers, Medias et portails	Evaluation	FAO, DEP, MINAGRI provincial, Affaires foncière et Fédérations paysannes	Du 1 <sup>er</sup> au 4 <sup>e</sup> trimestre année I	Opération	Programme	
- Les cadastre est appuyé financièrement par le projet.	Rapports		FAO, DEP, MINAGRI provincial	Continue du 1 <sup>er</sup> trimestre année I	Opération	Programme	
<b>Résultat 7 : un Cadastre agricole dans la province de Kwilu est mis en place</b>							
- Types et nombre de matériel informatiques et autres acquis pour le cadastre	Bon de commande, bon de réception	Enquête/Evaluation	FAO, Fournisseurs	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> trimestres année I	Services d'achats et Opération	Programme	
- Nombre de poste de postes de sentinelles mis en place	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP, INERA partenaires et unions locales	3 <sup>e</sup> trimestre année I	Opération	Programme	

- Nombre d'exploitations contenues dans la base de données	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP, partenaires et Unions locales et le foncier Provincial	3 <sup>e</sup> trimestres année I	Opération	Programme	
- Nombre des sites d'exploitations industrielles, commerciales et communautaire identifiés et cartographiés	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP, partenaires, Unions locales foncier provincial	3 <sup>e</sup> trimestre année I au 1 <sup>er</sup> trimestre année III	Opération	Programme	
- Nombre de sites d'exploitation commerciale mesurés et bornés	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP, partenaires et Foncier provincial	Du 1 <sup>er</sup> trimestre année II au 2 <sup>e</sup> trimestre année III	Opération	Programme	
- Nombre d'exploitation commerciales dont on a les données juridiques et qui font partie de la banque de données géo-référencée	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP, partenaires et Unions locales et Foncier provincial	Continue à partir du 2 <sup>e</sup> trimestre année II	Opération	Programme	
- Plateforme interactive est élaborée	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP, partenaires	Continue à partir du 2 <sup>e</sup> trimestre année I	Opération	Programme	
- Nombre de sites sécurisés juridiquement	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP, partenaires et Unions provinciales	Continue à partir du 1 <sup>er</sup> trimestre année II	Opération	Programme	
- Nombre d'agents identifiés, recrutés et dont les capacités sont renforcées au niveau de la province	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP, partenaires	Du 1 <sup>er</sup> au 2 <sup>e</sup> trimestre année I	Opération	Programme	
- Nombre de parties prenantes touchées par la vulgarisation du cadastre	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP, partenaires, Unions locales, Fédérations provinciales et foncier provincial	Du 1 <sup>er</sup> trimestre au 4 <sup>e</sup> trimestre année I	Opération	Programme	
- Nombre d'agents ayant leurs primes payées par le projet	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP, partenaires	Continue du 1 <sup>er</sup> trimestre année I	Opération	Programme	
- Nombre de services dont les coûts sont payés par le projet	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP, partenaires	Continue du 1 <sup>er</sup> trimestre année I	Opération	Programme	

## 11. Plan de consultation programmé et/ou effectué

Le présent document de projet est fondé sur la note conceptuelle relative à la requête du ministère de l'agriculture, pêche et élevage de la RDC adressé au Représentant de la FAO, afin d'appuyer l'élaboration de la politique nationale agricole. Les consultations ont été faites avec le cabinet du Ministre de l'agriculture, la Direction des études et planification du MAPE ainsi que la FAO pour convenir sur le cadre de résultats. Les consultations ont été également faites avec les autorités provinciales de quatre provinces considérées comme un échantillon permettant de cerner les besoins du pays, des provinces et des ETD. Il est prévu d'entreprendre d'autres consultations lors de la formulation du document de projet pour intégrer les autres partenaires dans la mise en œuvre de la politique agriculture et élevage durable. Il s'agit des autres directions du MAPE, les autres Ministères, la Société civile, le secteur privé et les Instituts des Recherches (Université, etc). Un atelier national de validation du document de projet est prévu avant la soumission au CAFI.

L'implication et la consultation des parties prenantes seront poursuivies lors de la mise en œuvre du présent projet. Ainsi, les actions suivantes seront entreprises :

- Toutes les parties prenantes (directions de MAPE, autres Ministères, société civile, secteur privé et les instituts de recherche) seront sensibilisées sur la politique agricole et son importance ;
- Les provinces et ETD seront également sensibilisées lors de la mise en œuvre du projet.

## 12. Cadre juridique

Le présent document est conforme à l'accord conclu avec le gouvernement de la RDC et la FAO (voir [Annexe1](#)).

Le représentant de la FAO en RDC sera responsable, dans la limite des pouvoirs qui lui sont conférés, de tous les aspects des activités de l'Organisation dans le pays. Dans l'exercice de ses fonctions, le représentant de la FAO doit avoir accès aux différents niveaux administratifs appropriés en matière de politique et de planification dans les secteurs économiques de l'agriculture, de la pêche et de la forêt, ainsi qu'aux autorités centrales de planification. Il doit maintenir un rapport étroit avec l'institution gouvernementale chargée de coordonner l'assistance extérieure et donc aider à tenir toutes les institutions gouvernementales concernées pleinement informées de tous les aspects des politiques et procédures du programme de la FAO en RDC.

## ANNEXES

Annexe 1. Document juridique constituant le fondement juridique des relations de la FAO avec le Gouvernement de la RDC



Accord RDCFAO  
SIGNE.pdf

Annexes 3 : cadres stratégiques agricoles en RDC de 1960 à ces jours

#### Annexe 4. Modalités de mise en œuvre de programmes utilisées par la FAO.

As a technical specialized agency, FAO's default implementation modality is "direct execution", meaning that, by default, all funds are handled by FAO directly and not by third party operational partners. All FAO projects are approved as directly executed, unless specifically requested by the resource partner and by the governments and other stakeholders.

For activities related to the contracting of service providers and procurement activities, FAO has established manual sections 507 and 502, which include strict anti-corruption measures.

In cases where FAO is requested to work in partnership arrangements involving the transfer of FAO-managed funds to Operational Partners to implement parts of, or entire projects on behalf of FAO, FAO has put in place a dedicated Manual Section (MS 701 - hereinafter referred to as Manual Section on the Operational Partners Implementation Modality (OPIM)). These partnership arrangements are sometimes necessary when work involves the strengthening of capacities of government institutions and joint FAO/Government implementation.

The Manual Section on OPIM clearly defines arrangements for such joint implementation of projects/programmes including measures for assurances that the use of funds by Operational Partners will lead to intended results, that funds will be disbursed for intended purposes and in accordance with financial and administrative procedures and systems which comply with international standards. The manual section also covers the cases in which FAO uses the Harmonized Approach to Cash Transfer (HACT).

The manual section includes sound and comprehensive risk management practices, as well as section on ethical behaviour and anti-corruption measures. FAO is responsible for ensuring that the funds entrusted to it by its Member States and other parties are expended correctly and transparently according to the highest standards of accountability to ensure the utmost degree of public trust. All activities associated with the preparation, approval and management of Operational Partners Agreements have to respect principles of fairness and transparency.